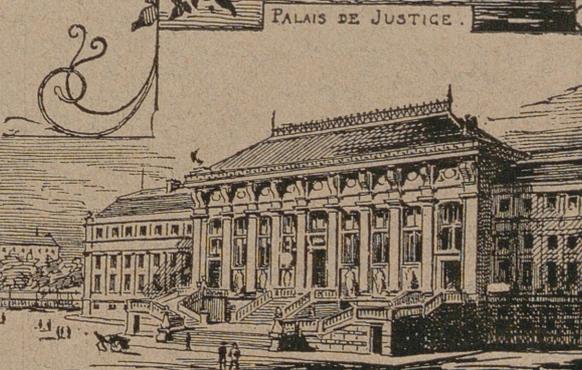
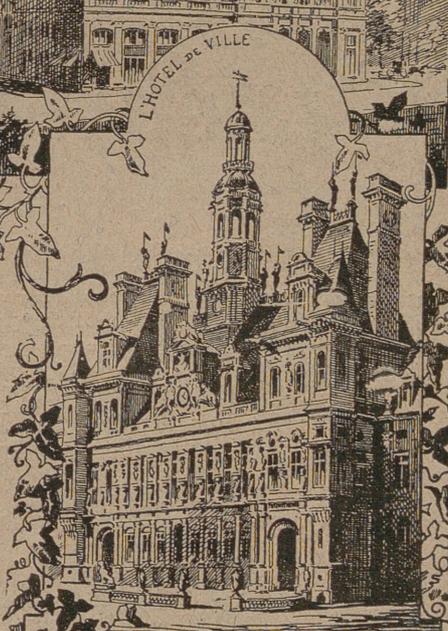
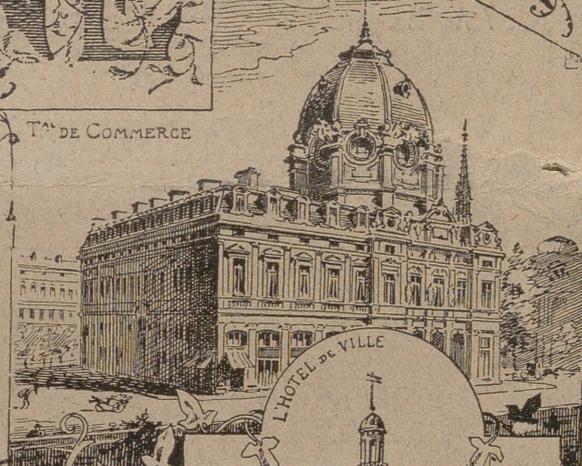
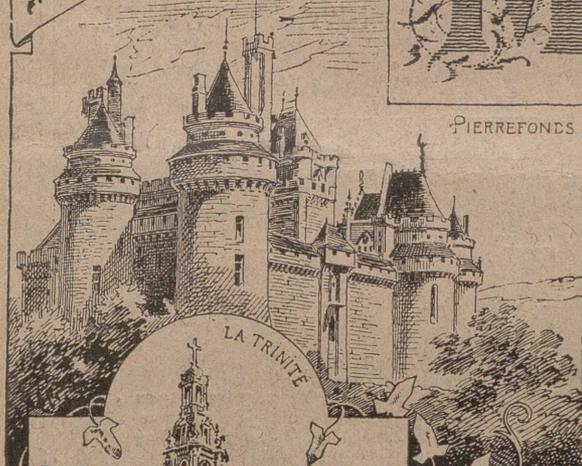


LA CONSTRUCTION MODERNE



ART
THÉORIE APPLIQUÉE
PRATIQUE

DIRECTEUR: P. PLANAT

CINQUIÈME ANNÉE. — N° 44

Samedi 9 Août 1890

Prix du numéro : 75 centimes

ABONNEMENTS :
PARIS..... Un an, 30 fr. — 6 mois, 16 fr.
DÉPARTEMENTS. Un an, 32 fr. — 6 mois, 17 fr.
ÉTRANGER (Union postale), 35 fr.

Rédaction : 17, rue Bonaparte.

Administration et Annonces
DUJARDIN ET C^o, EDITEURS
17, RUE BONAPARTE, 17. — PARIS.

Les abonnements partent du 15 octobre et du 15 avril. — Nos abonnés ne reçoivent en prime le Moniteur Général qu'à partir du jour de leur souscription

R.6599 R-5788



EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1889, HORS CONCOURS, MEMBRE DU JURY
ANVERS 1885, DIPLOME D'HONNEUR. — PARIS 1878, MÉDAILLE D'OR

JULES GROUVELLE

INGÉNIEUR-CONSTRUCTEUR (E. C. P.)

BREVETÉ S. G. D. G.

BUREAUX ET USINE, RUE DU MOULIN-VERT, 71, PARIS (XIV^E ARRONDISSEMENT)

Applications Générales de la Chaleur

A L'INDUSTRIE ET AUX ÉDIFICES

APPAREILS DE CHAUFFAGE

PAR LA VAPEUR. — PAR L'EAU CHAUDE. — A AIR LIBRE. — PAR PETITS TUYAUX.

CALORIFÈRES A AIR CHAUD

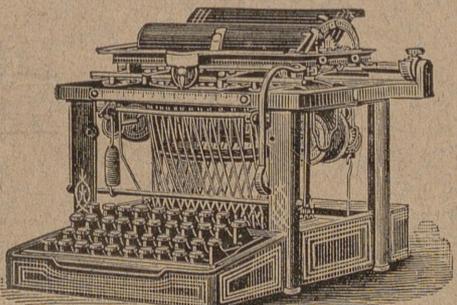
VENTILATION

RÉGULATEURS DE TEMPÉRATURE

APPLICABLES A TOUS LES SYSTÈMES DE CHAUFFAGE

MÉDAILLE D'ARGENT EXP^o 1889.
C^{IE} DU TAPIS-CORTICINE
LINOLEUM TAPIS-LIÈGE.
52, Rue Etienne-Marcel, 52, Paris.

MÉDAILLE DOR
A L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1889
LA PLUS HAUTE RECOMPENSE



LA MACHINE A ÉCRIRE "REMINGTON"

3 fois plus rapide que l'écriture à la main.

La plus simple, la plus solide et la seule qui ait été adoptée dans les Ministères, ainsi que dans les grandes administrations, etc. 90 sur 100 de toutes les machines en usage, dans le monde entier, sont du système Remington.

Envoi, sur demande, de prospectus, spécimen d'écriture, etc.

Wyckoff, Seamans et Benedict
18, Rue de la Banque, Paris.

BAINS -- BUANDERIES

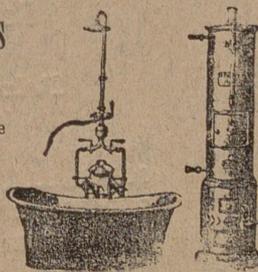
BAIGNOIRES et CHAUFFE-BAINS

Hydrothérapie générale

Installations complètes d'établissements et de salles de bains particulières.

A. BORDIER

Constructeur, Bté., S. G. D. G.



APPAREILS de LESSIVAGE

Chaudières. — Cuviers. — Séchoirs

Installations complètes pour blanchisseries
Communautés, Lycées, Collèges, etc.

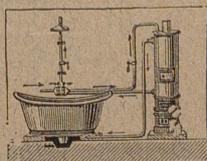
2, rue Claude-Vellefaux

PARIS

BAINS, -- BUANDERIES

BAIGNOIRES. — CHAUFFE-BAINS.
SPÉCIALITÉ DE CHAUFFE-BAINS PARISIEN.

APPAREILS DE LESSIVAGE
SYSTÈME GASTON BOZERIAN, ETC., ETC.



ENVOI
FRANCO DE
CATALOGUES.



DELAROCHE AINÉ 22, Rue Bertrand, PARIS

LISTE GÉNÉRALE DES ADJUDICATIONS

DÉPARTEMENTS

— 15 AOUT —
MAIRIE DE ST-CHABRAIS (Creuse). — Travaux divers (2 lots)..... 3,400 fr. »

— 15 AOUT —
MAIRIE DE TREMILLY (Haute-Marne). — Travaux communaux (3 lots).

— 15 AOUT —
MAIRIE DE SAULON-LA-RUE (Côte-d'Or). — Construction d'un cimetière..... 6,957 fr. 89

— 16 AOUT —
PREFECTURE DE LA VENDEE. — Construction de deux ponts sur la Vieille rivière et sur la Vie..... 36,000 fr. 09

— 16 AOUT —
PREFECTURE DE MEURTHE-ET-MOSELLE. — Travaux communaux (2 lots)..... 5,052 fr. 15

— 16 AOUT —
PREFECTURE DES VOSGES. — Construction d'un lavoir couvert à Jeuxey 5,400 fr. »

— 16 AOUT —
PREFECTURE DE LA NIEVRE. — Ecole de garçons à Saint-Benin-d'Azy. 39,536 fr. 87

— 16 AOUT —
MAIRIE DE LORRIS (Loiret). — Construction d'une école de filles (6 lots). 52,500 fr. »

— 16 AOUT —
PREFECTURE DE LA COTE D'OR. — Travaux communaux (3 lots).... 12,669 fr. 40

— 16 AOUT —
MAIRIE DE LA HAYE-DESCARTES (Indre-et-Loire). — Travaux à l'école des garçons..... 15,315 fr. 83

— 16 AOUT —
MAIRIE DE GUERET (Creuse). — Boucherie et lavoir au lycée de filles. 1,365 fr. »

— 17 AOUT —
MAIRIE DE CONTAULT (Marne). — Grille autour du cimetière..... 1,160 fr. »

— 17 AOUT —
MAIRIE DE MEREVILLE (Meurthe-et-Moselle). — Construction d'une fontaine et plafond à l'église..... 1,800 fr. »

— 17 AOUT —
MAIRIE DE SAINT-PALAIS (Cher). — Mur, grille et préau à l'école des garçons..... 4,508 fr. 93

— 17 AOUT —
MAIRIE DE SAINT-AFFRIQUE (Aveyron). — Construction d'un bassin..... 2,049 fr. 12

— 18 AOUT —
SOUS-PREFECTURE DE LARGENTIERE (Ardèche). — Construction d'un pont de 18 mètres sur l'Ardèche..... 6,500 fr. »

— 18 AOUT —
SOUS-PREFECTURE DE CHATEAU-CHIRON (Nièvre). — Construction d'une église à Arleuf..... 108,000 fr. »

— 18 AOUT —
PREFECTURE DE LA CORSE. — Etablissement de la gare maritime de Margonajo port d'Ajaccio..... 26,000 fr. »

— 18 AOUT —
MAIRIE DE SAINT TROPEZ (Var). — Construction d'un urinoir.....

— 19 AOUT —
MAIRIE DE ROUBAIX (Nord). — Construction d'un pont tournant sur le canal de Roubaix..... 40,000 fr. »

— 19 AOUT —
MAIRIE DE NOISY-LE-SEC (Seine). — Travaux supplémentaires à la mairie. 12,175 fr. 32

— 19 AOUT —
MAIRIE DE TULLE (Corrèze). — Entourage des bascules de la place Gambetta..... 820 fr. »

— 20 AOUT —
MAIRIE DE CANNES (Alpes-Maritimes). — Construction d'égouts (2 lots).... 115,000 fr. »

— 20 AOUT —
PORT DE TOULON (Var). — Construction de deux jetées.....

— 20 AOUT —
MAIRIE DE PIERREFEU (Var). — Assainissement du quartier de la Ferrage..... 46,939 fr. 92

— 20 AOUT —
PREFECTURE DE L'EURE. — Restauration de l'église de Vernon..... 7,318 fr. 72

— 20 AOUT —
MAIRIE DE CALAIS (Pas-de-Calais). — Construction d'aqueducs et passage (6 lots)..... 204,505 fr. »

— 21 AOUT —
SOUS-PREFECTURE DE SAINT-MENHOULD (Marne). — Restauration du presbytère de Saint-Mard-sur-le-Mond... 4,687 fr. 50

— 21 AOUT —
MAIRIE DE SILLERY (Marne). — Construction de trottoirs et caniveaux (2 lots)..... 4,146 fr. 50

— 21 AOUT —
MAIRIE DE QUILLEBEUF (Eure). — Curage du canal de Saint-Aubin..... 14,000 fr. »

— 21 AOUT —
SOUS-PREFECTURE DE THONON (Haute-Savoie). — Travaux d'écoles (2 lots)..... 16,476 fr. 52

— 21 AOUT —
SOUS-PREFECTURE DE BRIEY (Meurthe-et-Moselle). — Réparation à l'église d'Anoux..... 12,200 fr. »

— 22 AOUT —
PREFECTURE DE SAONE-ET-LOIRE. — Amélioration du canal du Centre. 37,000 fr. »

— 22 AOUT —
CHEMIN DE FER DE L'ETAT A TOURS (Indre-et-Loire). — Agrandissement du bâtiment des voyageurs de la gare de Doué-la-Fontaine..... 8,403 fr. 93

— 22 AOUT —
MAIRIE DE CHATEAUROUX (Indre). — Travaux divers..... 1,925 fr. »

— 23 AOUT —
SOUS-PREFECTURE DE CHATILLON (Côte-d'Or). — Réparation au presbytère et à l'église de Mauvilly..... 4,305 fr. 09

— 23 AOUT —
PREFECTURE DU PUY-DE-DOME. — Reconstruction de l'église de Perpezat..... 40,600 fr. »

— 23 AOUT —
MAIRIE DE FOUGERES (Ille-et-Vilaine). — Construction de trottoirs, caniveaux et égouts..... 30,000 fr. »

— 23 AOUT —
MAIRIE DE LANGRES (Haute-Marne). — Génie. Magasin à poudre-caverne à Orbigny-au-Val.

— 24 AOUT —
MAIRIE DE MIREVAL (Hérault). — Travaux divers..... 5,500 fr. »

— 24 AOUT —
HOSPICES DE LUYNES (Indre-et-Loire). — Restauration de la couverture, ferblanterie et zinguerie (2 lots)..... 5,354 fr. 50

— 24 AOUT —
MAIRIE DU PALAIS (Morbihan). — Construction d'une mairie et d'un marché couvert..... 120,901 fr. 90

— 24 AOUT —
MAIRIE D'ILLIERS (Eure-et-Loir). — Construction d'un abattoir..... 48,134 fr. 81

— 24 AOUT —
PORT DE CHERBOURG (Manche). — Appropriation de l'avant-port Chantereune..... 171,000 fr. »

— 24 AOUT —
MAIRIE DE JUILLAC (Corrèze). — Appropriation de l'école des garçons... 4,490 fr. »

— 24 AOUT —
MAIRIE DE SAINT-CLEMENT (Puy-de-Dôme). — Restauration d'une mairie..... 2,800 fr. »

— 25 AOUT —
MAIRIE DU HAVRE (Seine-Inférieure). — Génie. Fourniture et mise en place d'une grille dans la batterie de Villerville... 36,000 fr. »

— 25 AOUT —
MAIRIE DE NICE (Alpes-Maritimes). — Génie. Magasin-caverne au fort du Barbonnet..... 45,000 fr. »

— 26 AOUT —
DIRECTION GENERALE DES TRAVAUX PUBLICS A TUNIS. — Pont métallique sur l'oued Kléber..... 22,000 fr. »

— 27 AOUT —
PREFECTURE DE LA CHARENTE-INFERIEURE. — Allongement de la vieille forme de radoub au port de commerce de Rochefort..... 75,000 fr. »

— 28 AOUT —
MAIRIE DE NOGENT-SUR-MARNE (Seine). — Viabilité de 4 rues (2 lots)..... 75,026 fr. 40

— 28 AOUT —
SOUS-PREFECTURE DE THONON (Haute-Savoie). — Reconstruction d'une église à Vinzier..... 45,196 fr. 45

— 28 AOUT —
PREFECTURE DE LA HAUTE-SAONE. — Tablier métallique sur le bief de partage du canal de Montbéliard à la Haute-Saône..... 16,000 fr. »

— 30 AOUT —
MAIRIE DE CASTRES (Tarn). — Construction du quai et du lavoir Tourcaudière..... 26 000 fr. »

— 30 AOUT —
CHEMIN DE FER DE L'ETAT A TOURS (Indre-et-Loire). — Nouveaux aménagements de la station de Neuville-Poitou.. 4,554 fr. 75

— 30 AOUT —
MAIRIE DE CASTRES (Tarn). — Construction du quai et du lavoir Tourcaudière..... 26,000 fr. »

— 30 AOUT —
SOUS-PREFECTURE DE SAINT-SEVER (Landes). — Construction d'une école mixte à Marpaps..... 1,224 fr. 32

— 30 AOUT —
MAIRIE DE MALMAISON (Aisne). — Reconstruction de rues..... 8,500 fr. »

1^{er} SEPTEMBRE
MAIRIE D'AIN-M'LLILA (Algérie). — Construction de drains et caniveaux pavés..... 27,000 fr. »

— 9 SEPTEMBRE —
CHEMIN DE FER DE L'ETAT A TOURS (Indre-et-Loire). — Etablissement de bouches à incendie aux abords de l'atelier de Tours..... 2,907 fr. »

— 15 SEPTEMBRE —
MAIRIE DE LAVAL (Mayenne). — Construction d'un musée, première partie (7 lots), plus 72,751 fr. 38 de travaux en dehors de l'adjudication..... 141,498 fr. 47

— 24 OCTOBRE —
HOTEL DE VILLE DE SAINT-DENIS (Réunion). — Construction d'une canalisation et d'une distribution d'eau..... 837,358 fr. 47

PROCHAINEMENT
MAIRIE DE LYON (Rhône). — Construction de trois bureaux d'octroi..... 17,000 fr. »

Sur demande de MM. les entrepreneurs, il peut être fourni copie des pièces des dossiers des adjudications.

PRIX MODÉRÉS.

C^{ie} DE ST-GOBAIN, CHAUNY ET CIREY

SIEGE SOCIAL :
9, rue Ste-Odelle,
PARIS.



FONDATION :
Octobre 1665.

GLACES DE MIROITERIE ET DE VITRAGE
VERRES A RELIEFS POUR TOITURES
DALLES PAVÉS ET MOULAGES

FLUATATION

POUR LE
DURCISSEMENT ET L'INALTÉRABILITÉ
DES PIERRES CALCAIRES

ÉCONOMIE DE 60 p. 100

Sur la construction par l'emploi des pierres communes rendues plus belles et plus durables que les roches. — Restauration. Remise en état des constructions détériorées.

HORS CONCOURS A L'EXPOSITION DES ARTS DÉCORATIFS
FAURE & KESSLER, à Clermont-Ferrand.
Suc. à Paris, 15, av. de l'Opéra, et 16, r. d'Argenteuil

GRANITS DU LAC MAJEUR

MÉDAILLE D'OR A L'EXPOSITION UNIV. DE 1889
ANTONIO CIRLA & FIGLI
5, rue d'Amboise, 5. — Paris.

Granit rouge de Baveno. — Granit blanc de Montorfano. — Syénite de Biella.

INSTALLATION MÉCANIQUE SPÉCIALE POUR SCIER,
RABOTER, TOURNER ET POLIR LA PIERRE
EXÉCUTION DE MONUMENTS. TRAVAUX PUBLICS
(Voir Sageret)

Méd. d'or, Ex. Universelle de 1878

CARRELAGES MOSAIQUES

EN GRÈS CÉRAME DE LA VALLEE DE BRAY

BOULENGER AÎNÉ

ACHILLE BOULENGER, Succ^r AUNEUIL (Oise)

SOCIÉTÉ DES CHAUX HYDRAULIQUES ET CIMENTS DE L'AUBE

Chaux hydrauliques du Seilley (marque Kleine); de Saint-Bernard (marque Convert et Maugras), à Ville-sous-La-Ferté (Aube); de Mussy-sur-Seine (Aube); des Côtes-d'Alun (Haute-Marne); de Bouix (Côte-d'Or) d'Ancy-le-Franc (Yonne).

SIÈGE SOCIAL PORTLAND MAISON A PARIS
A TROYES EXPOSITION UNIV. DE 1889. MÉDAILLE D'OR 26, rue du Maroc
Fabrique de carreaux mosaïque en ciment. — Briques blanches hydrauliques.

CHAUFFAGE

CALORIFÈRES D'HABITATIONS. — CHAUFFAGES INDUSTRIELS

Maisons à loyers, Hôtels, Ecoles, Eglises, Grands Établissements d'éducation

CHAUFFAGES A FORFAIT CONTINUS JOUR ET NUIT

Économie de 100 p. 100 sur le prix du combustible

Peut être réellement et fréquemment obtenue par l'emploi des foyers système MICHEL PERRET qui utilisent complètement tout le carbone des combustibles pulvérisés et pauvres tels que : Résidus ou Cendres des foyers ordinaires Schistes et boues de lavage. Suies de locomotives, Fraïsil de forge, Tannée sèche et humide, Sciure de bois, Tourbe menue, Poussière de lignite, de coke, d'antracite, de charbons maigres.

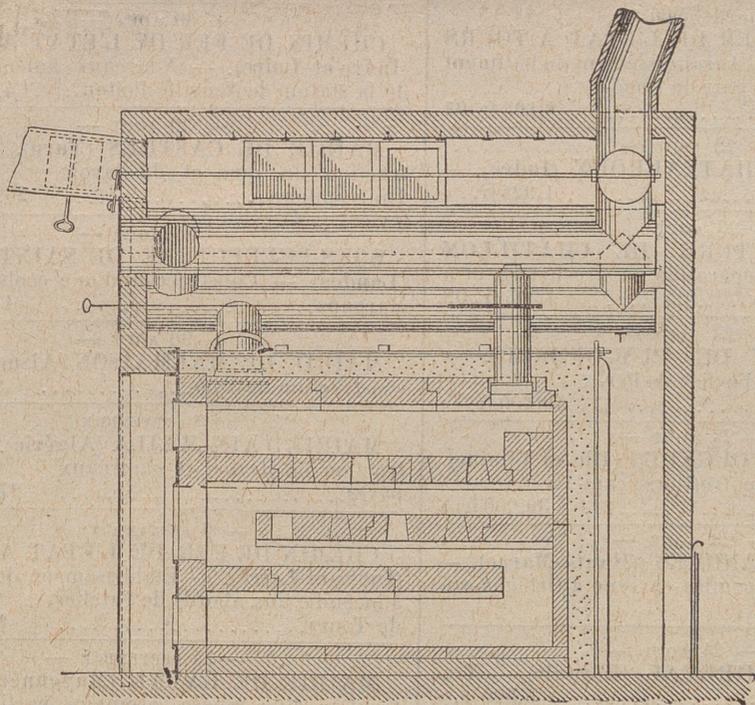


Fig. 1 - Coupe longitudinale

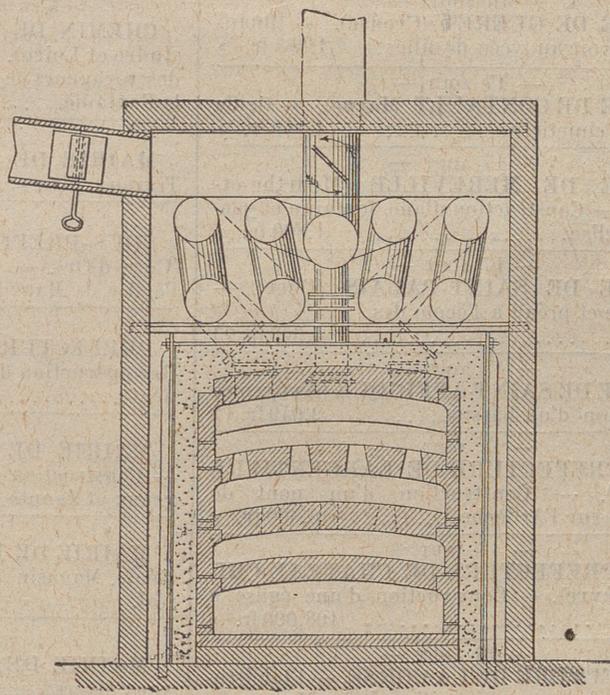


Fig. 2 - Coupe transversale

Brevet MICHEL PERRET; Paris, Expos. 1878. * — Grand Prix, Paris 1878
Médaille d'Or, Bordeaux 1882, Diplôme d'honneur.

MARIUS OLIVIER*

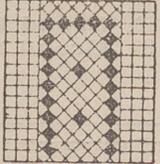
INGÉNIEUR DES ARTS ET MANUFACTURES, CONCESSIONNAIRE

2, Rue Pierre-Charron. — Place d'Iéna. 7. — Paris

Envoi de prospectus. — Études et Renseignements gratuits.

NOUVELLE MOSAÏQUE pour DALLAGE et DÉCORATION
ÉMAUX - OR - MARBRE
CARREAUX & PAVÉS CÉRAMIQUE-CIMENT
Echantillons par retour de courrier.
HENRI BICHI, Ent. 54, Avenue de Clichy, PARIS

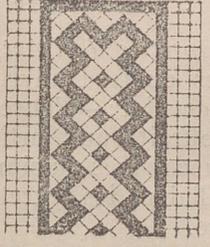
CARRELAGES MOSAÏQUES EN GRÈS CÉRAME
DE PARAY-LE-MONIAL
PAVAGES & CARRELAGES CÉRAMIQUES
DE PONT-SAINTE-MAXENCE
CORBASSIÈRE & FILS
DÉPOSITAIRES EXCLUSIFS
ÉVITER LES CONTREFAÇONS
EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1889
MÉDAILLE D'OR ET MÉD. D'ARGENT
16, rue de la Chapelle. — Paris.



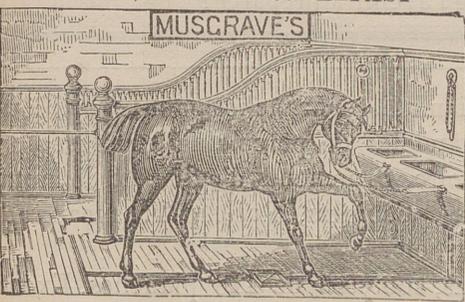
CRÉATION DES PAVAGES CÉRAMIQUES A PARIS EN 1875
30 Médailles Or et Argent

VITRAUX DE TOUS STYLES
J. B. PIVAIN & G. PERRINEL
J. B. PIVAIN, Successeur
PEINTURE SUR VERRE ET DÉCORATION SOUS VERRE
VITRERIE ANCIENNE ET RESTAURATION DE VITRAUX
SPÉCIALITÉ D'ÉMAUX POUR MEUBLES
186, Boulevard Voltaire. PARIS

PAVAGE CÉRAMIQUE FRANÇAIS DE BOULOGNE-SUR-MER
F. TESTET
124, rue de Tocqueville.
CARRELAGES UNIS ET DESSEINS VARIÉS ÉGOUTS
GRANIT ASPHALTE PAVAGE CANALISATION
GÉNIE SANITAIRE
Établissement complet du tout à l'égout.
ÉTUDES ET DEVIS A FORFAIT.



INSTALLATIONS D'ÉCURIES
SELLERIES. — VACHERIES ETC.
Maison MUSGRAVE & Co, limited
PARIS, LONDRES et BELFAST
MUSGRAVE'S
Médailles d'or et d'argent aux Expositions internationales.
MÉDAILLE D'OR AMSTERDAM, 1883
On peut voir nos articles en grandeur d'exécution dans nos salles d'exposition à Paris.
CATALOGUES et devis franco sur demande.
MUSGRAVE ET Co, LIMITED
PARIS. — 240, rue de Rivoli. — PARIS



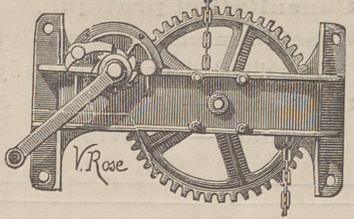
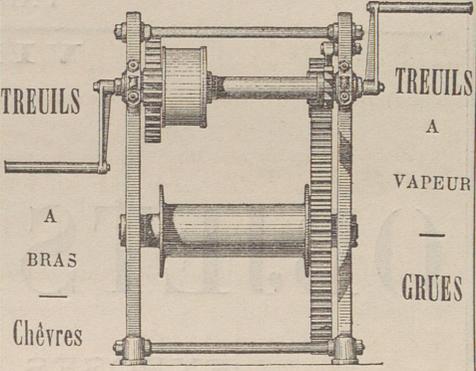
MOSAÏQUES
FACCHINA maître mosaïste, breveté
47, r. Cardinet. PARIS Vⁿo précédent
CARREAUX MOSAÏQUES ET PAVÉS
EN PORTLAND COMPRIMÉ
HENRI TAUSIN A S^t QUENTIN (AISNE)
Carreaux minces pour étages
Unis à 4 fr. 50 dessins à 5 fr. le m. rendus à pied d'œuvre
DÉPÔT UNIQUE A PARIS
HENRI BICHI, Mosaïste Entrepreneur
54, avenue de Clichy.

USINES DES MOSAÏQUES D'ORANGE (Vaucluse).
MARQUE J. B. SAUNIER
Tonnettes, hexagones, octogones, triangles, carreaux de toutes dimensions, rouges, blanc et noirs, Carreaux genre Maubeuge, incrustés et vitrifiés inusable, riche et ordinaire, de 7 à 14 fr. le mètre carré.
DIRECTION : 1, PLACE BOURSE, MARSEILLE

FRANÇOIS COIGNET & Co
PIERRES EN BÉTONS AGGLOMÉRÉS B^e S G D G
CARRELAGES
Striés pour cours et passages
dits mosaïques en ciments colorés
en mosaïques de granits et de marbres
MOSAÏQUES COIGNET B^s S G D G
CARRELAGES, REVÊTEMENTS, GUÉRIDONS, TABLES etc.
MOSAÏQUES DÉCORATIVES
EXÉCUTION SUR PLACE
MOSAÏQUES VÉNITIENNES ET ROMAINES
3, rue des Mathurins, Paris.
USINES A ANSIÈRES (SEINE)

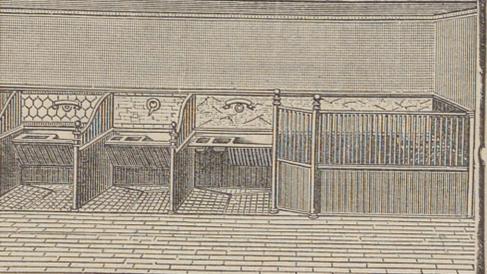
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DU Durcissement du Plâtre
PAR LA **MARMOREÏNE**
EXPOSITION UNIVERSELLE PARIS 1889
Récompense Unique
Les plâtres ainsi durcis ne peuvent être rayés à l'ongle et peuvent être lavés aussi souvent que cela est nécessaire, comme on le ferait d'une plaque de marbre.
La Marmoreïne ne couvre pas et ne change en rien l'aspect du plâtre qui, après durcissement, continue à respirer. — Rien donc de commun avec le silicate.
A l'assistance publique de Paris, un mur d'hôpital ainsi durci, après 42 lavages consécutifs à 24 heures de distance l'un de l'autre, n'a donné aucun changement appréciable avec la partie durcie mais non avée.
En imperméabilisant les saillies et ornements d'architecture on rend inutile le recouvrement en zinc, si disgracieux et si coûteux.
DERNIERS TRAVAUX FAITS :
Restauration Arc du Carrousel ;
3.000 mètres à la Façade Rivoli (Palais du Louvre) ;
3.500m. Caisse Nat. d'Épargne des Postes et Télégraphe.
PRIX DANS PARIS (main-d'œuvre comprise)
Le mètre pour durcissement simple..... 0 fr. 55
Le mètre pour durcissement et teinture... 0 fr. 80
Le mètre pour l'imperméabilis. simple..... 0 fr. 40
31, Rue Bonaparte.

SAUTTER LEMONNIER & Co
26, avenue de Suffren, Paris
EXPOSITION UNIVERSELLE. — PARIS 1889
HORS CONCOURS. MEMBRE DU JURY
APPAREILS DE LEVAGE
FREINS AUTOMATIQUES
REGULATEURS DE VITESSE
MONTE-CHARGES
AVEC APPAREILS DE SÉCURITÉ
TREUILS A VAPEUR
A BRAS
Chèvres
GRUES

ALEXIS MÉNARD Suc^r DE CONSEIL
Rue Marcadet, 279, Paris
CHARPENTE & MENUISERIE EN FER
SERRURERIE D'ART
ÉLECTRICITÉ, ACOUSTIQUE, PARATONNERRES
Spécialités brevetées, systèmes Cairol et A. Ménard
Persiennes fer, fer et bois, lames mobiles en verre.
Ferme-persiennes fonctionnant de l'intérieur.
Espagnolettes à tringle plate pour persiennes.
Glaces et Portes à coulisse.
Fermetures de Magasin, Stores, Jalousies.
Chassis mécaniques pour écoles, casernes, cuisines, etc.
Ascenseurs, Monte-charges, Monte-plats
SYSTÈME ÉCONOMIQUE, SANS PUIXS.
Appareils de levage de tous systèmes
HYDRAULIQUES, A VAPEUR, A BRAS, ETC.
COMMISSION pour tous articles du bâtiment.

INSTALLATIONS D'ÉCURIES
PLANS BERGER ET BARILLOT DEVIS
— MOULINS (ALLIER) —
EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1889
MÉDAILLE D'ARGENT
SPÉCIALITÉ DE STALLES ET BOXS
A ARMATURES FER FORGÉ
PANNEAUX BOIS DÉMONTABLES
ET
PANNEAUX FER SANS SONORITÉ
SOLIDITÉ GARANTIE
Tarif et album franco sur demande.



SOMMAIRE :

TEXTE. — **Académie des Beaux-Arts.** — Concours du Grand Prix d'architecture.
Le Métropolitain.
La « Construction Moderne » en Allemagne et en Autriche. — Berlin de 1840 à 1870.
Grand Hôtel de Béhague.
Consultations juridiques.
Consultation pratique.
Enseignement secondaire. — Note relative aux conditions d'installations dans les lycées et collèges.
Concours. — **Académie des Beaux-Arts.** — **Nominations.** — **Nouvelles.**

DESSINS. — **Frontispice.** — Composition de M. H. Toussaint.
La « Construction Moderne » en Allemagne et en Autriche. — Théâtre Victoria. — Etablissement de Kroll. — Bourse; plan, élévation, coupe de la toiture. — Villa Saltmann; élévation et plan. — Villa Monplaisir; élévation et plan.
Grand Hôtel de Béhague. — Plan d'ensemble des deux hôtels de Béhague. — Lambris de la salle à manger, du rez-de-chaussée; côté des fenêtres et côté de la cheminée. — Lambris du salon.
Consultations juridiques, 1 croquis.
Consultation pratique, 1 croquis.
 PLANCHES HORS TEXTE. — Planche 82. **Grand Hôtel de Béhague.** Façades. — Planche 83. **Grand Hôtel de Béhague.** Plans de divers étages.

LIBRAIRIE DE LA CONSTRUCTION MODERNE

DUJARDIN et C^{ie}, Éditeurs

PARIS. — 17, RUE BONAPARTE, 17. — PARIS

VIENT DE PARAÎTRE :

TRÉSORS DES ÉGLISES

ET

OBJETS D'ART FRANÇAIS

APPARTENANT AUX MUSÉES

EXPOSÉS EN 1889 AU PALAIS DU TROCADÉRO

CENT VINGT PLANCHES PUBLIÉES PAR MIEUSEMENT

Avec préface par M. A. Darcel

3 volumes in-4. — Exempleire livré en carton. 180 fr.

Un grand succès de curiosité et d'admiration fut obtenu l'an dernier par l'*Exposition rétrospective de l'Art français*, organisée au Trocadéro. Un choix savant, méthodique, et la variété vraiment merveilleuse des chefs-d'œuvre exposés appartenant aux belles époques de notre art national — depuis le XII^e siècle jusqu'à la fin du siècle dernier; — l'enseignement précieux, l'inépuisable mine, la vivifiante source d'inspiration, d'étude et de comparaison qu'offrait, aux artistes, aux savants, aux amateurs et aux collectionneurs, ce rapprochement d'œuvres dues à des écoles successives ou simultanées, ce parallèle et cette chronologie visible du génie français : c'était autant de motifs qui justifiaient les regrets de tous les connaisseurs touchant la dispersion d'une collection aussi admirable que forcément passagère.

Seul le *Catalogue officiel* restait comme trace de cette solennité artistique.

Ne fallait-il pas essayer de garder un souvenir graphique, absolument exact et, ainsi, fructueux pour tous, d'une si radieuse vision, d'une si profonde « leçon de choses? »

C'est justement ce que nous avons réalisé avec la rapidité et l'exactitude des moyens de reproduction moderne : le recueil que nous publions est le choix judicieux opéré, à travers les éléments d'une sélection déjà sévère, des spécimens typiques, des principaux objets mobiliers pouvant donner une idée complète de l'exposition passée, un ensemble résumé des diverses manifestations de l'art décoratif en France durant la période précitée. Les divers genres auxquels s'applique cet art se trouvent ainsi représentés par des chefs-d'œuvre, suivant les ressources de la matière mise en œuvre. — Menuiserie, sculpture, ferronnerie, orfèvrerie, bijouterie, émaux, tapisseries, broderies, étoffes, céramique, ivoire, etc., etc.

N'est-ce point là le vrai monument commémoratif digne de perpétuer et de développer les effets de cette belle exposition? et cela sous le rapport de la critique et de l'enseignement, des traditions à renouer et de l'avenir à préparer?

LIBRAIRIE DUJARDIN ET C^{ie}

17, RUE BONAPARTE, PARIS.

Recueil des œuvres de J.-A. Meissonnier, peintre, sculpteur, architecte et dessinateur de la chambre et cabinet du Roy Louis XV.

Contenant un grand nombre de motifs parmi lesquels on remarque : Chandeliers de sculpture en argent, Ornaments rocaille, Chandeliers rocaille, Parties de cadres, Ecrivoire de porcelaine, Ciseaux et Pomes de cannes, Traîneau de jardin, Table de cabinet, Table d'appartement, Différents dessins de tabatières, Gardes d'épée d'Or. Surtout de table et Cuvette pour le roy, Terrine, Seau à rafraîchir, Salière et

Tabatières, Projet de chandelier à branches pour le roy, Bougeoir, Mouchettes, Girandoles de porcelaine garnies d'or, Miroir de toilette, Ecrivoire, Ornaments d'église et de nombreux Projets de salons, Cabinets, Portes, Trumeaux de glace, Plafonds, Cadrans, etc.

Un volume in-4° jésus, composé de 118 planches. Exempleire livré en carton : 60 francs.

L'œuvre de ce maître décorateur se compose de plus de douze cents motifs. Cet artiste est celui qui, avec Oppenord, a le plus contribué à la création du style Louis XV; ses compositions sont de fort bon goût et offrent les types les plus parfaits de cette époque. Son œuvre originale, excessivement rare, atteint un prix très élevé dans les ventes.



Composition de M. H. Toussaint.

ACADÉMIE DES BEAUX-ARTS

Concours du grand prix d'architecture — (Voyez page 482.)

Un pèlerinage à Jeanne d'Arc : c'est-à-dire un monument commémoratif, un témoignage moderné — tardif — de la reconnaissance nationale, établi sur un point plus élevé que le sol d'un parvis qui, lui-même, se développerait à 50 ou 60 mètres au-dessus du niveau du fleuve; un sanctuaire à nef unique, ouverte, laissant voir du dehors l'image de Notre-Dame des Victoires qui surmonterait l'unique autel demandé par le programme; enfin, pour accéder de la rive du fleuve au parvis, un escalier magnifique : Voilà ce programme réduit aux principales données.

Un escalier, un monument, un sanctuaire : trois choses dont la dominante devait bien être le monument; le « morceau » dont la silhouette mouvementée, caractéristique, se découpant, vue de loin, sur le ciel, eût guidé les pèlerins, leur indiquant le but du pieux voyage. L'escalier, que devait pouvoir aisément gravir, en certains jours solennels, une foule immense, enthousiaste, et sur les degrés duquel cette foule stationnerait forcément, cet escalier ne pouvait être construit autrement que d'une façon simple, solide, agreste, quoique monumentale.

Fallait-il accuser, au contraire, l'importance du sanctuaire, en faire une basilique, et ramener le monument commémoratif aux proportions ordinaires d'une statue équestre installée sur un piédestal de modestes dimensions ?

Il est permis d'estimer que, pour être national, ce pèlerinage ne pourrait être aussi exclusivement religieux. Le sanctuaire ne devait être là, semble-t-il — comme la chapelle dans un établissement d'utilité publique — qu'un lieu de recueillement pour les âmes dévotes, un petit temple ouvert aux regards des fidèles, tout en arrière et plus haut encore que le monument commémoratif; quelque chose enfin comme la source, accessible mais non obligatoire, à laquelle pourraient se rafraîchir ceux-là qui, pénétrés de sentiments religieux, rapportent à Dieu la mission de Jeanne d'Arc et la gloire de ce miraculeux héroïsme.

5^e Année. — N^o 44

Le véritable théâtre des cérémonies grandioses que pourrait motiver le culte du Souvenir patriotique, n'est-ce point le parvis largement développé aux pieds du monument élevé à l'héroïne? Là seulement, sans distinction de pensée religieuse, pourraient se concentrer l'attention et l'enthousiasme de la foule patriote, de l'assemblée gigantesque composée des Français de tous rangs et de toutes conditions — catholiques ou protestants, « bien pensants » ou « libres penseurs ».

Ce n'est point, en un mot, une église qu'on demandait, ni une acropole; c'était un monument commémoratif assez important pour qu'élevé, encore, sur une éminence, il pût se dessiner franchement, sur le ciel ou le fond vert sombre du côteau, en une énergique silhouette, reconnaissable au loin exprimant, autant que possible, ce que l'on a voulu.

Voilà pourquoi le concours, certes très brillant, du Grand Prix de 1890 ne semble pas avoir répondu complètement à l'idée que certains connaisseurs se faisaient d'un tel « Pèlerinage ».

Parmi les concurrents, quelques-uns des plus forts — tel *M. Sortais*, aujourd'hui Grand Prix de Rome, — tout en indiquant, à leur plan, une assez modeste chapelle, en faisaient, à l'élévation et par besoin de silhouette à dôme et clochetons, une église d'une importance presque cathédrale.

Presque tous ont élevé, au pourtour du parvis, de somptueux portiques et des locaux d'une destination peu précise; ils ont dû soutenir cela par des murailles à contreforts; donnant à l'enceinte le caractère d'une forteresse babylonienne.

D'autres, au contraire, interprétaient le programme en un sens très raisonnable, sous le rapport de l'importance et des dimensions, mais en imprimant à leurs projets un caractère d'élégance et de finesse décorative, trop visiblement inspiré des splendeurs mondaines de quelques parcs des villas romaines ou génoises. Ceux-là ont fait de ce Pèlerinage agreste, de ce versant de colline qui devait pouvoir supporter « l'élan enthousiaste des foules », de cette zone de montagne,

ils ont fait un délicieux *coin de parc* à l'italienne : une cascade de perrons, une capiteuse débauche de fines colonnades et de balustrades fragiles. On peut se figurer, là, des fêtes galantes renouvelées du xviii^e siècle, et non les « pardons » annuels, imposants, d'un culte patriotique.

Que MM. Paulme et Pradelle me pardonnent la franchise un peu crue de ces remarques : le jugement était rendu lorsque ces lignes furent livrées à l'imprimerie. S'ils avaient été vainqueurs, ces critiques ne les toucheraient guère ; ils en pourraient, maintenant, « prendre ou laisser » — tout à leur aise.

En tous cas, un conseil pratique peut toujours être utile ; et le voici pour ce qu'il vaut : Ne jamais se préoccuper, à l'École ou dans un concours public devant être jugé par des artistes, de la *vérité*, de la *possibilité* d'échelle. Celui qui développe habilement une idée, sur une grande surface, verra cette idée plus remarquée et, partant, mieux appréciée que celle du trop consciencieux et timide artiste dont l'idée, au moins aussi bonne que celle du concurrent susdit, paraîtra forcément mesquine à l'optique ; et cela pour avoir été emprisonnée dans les limites de la réalité. — C'est dur à dire ; mais c'est de la pratique.

M. Pontremoli avait su présenter avantageusement un vrai *monument* ; c'était le *clou* de son affaire. Son esquisse, pourtant, ne contenait qu'un monument équestre fort ordinaire et comme on en peut voir sur les places de toutes les grandes villes. Une basilique trop majestueuse, non un simple sanctuaire, dominait, comme le disait le programme, ce monument — mais en l'écrasant un peu. Sans doute, un retour immédiat sur cette erreur, et les conseils bien avisés, raisonnés, d'un jeune maître déjà renommé, M. Laloux, avaient amené l'élève à renverser les termes de cette proportion : La basilique s'est effacée dans la brume, en élévation, s'est rétrécie en plan, laissant dominer, au rendu, le *monument*, *pyramidal*, surmonté de la statue équestre ; et celle-ci accostée de deux preux chevaliers, deux compagnons de guerre.

C'était bien là un monument de pèlerinage : l'*enseigne* à vigoureuses silhouette, au-dessus d'un large parvis — un peu trop encombré, peut-être, de capricieuses clôtures, de « points » inutiles, de « verts » (gazons ou bosquets) encore plus inutiles à la cause. Ce parvis-là eût joliment gagné à un bon coup d'éponge qui eût balayé avant l'exposition les « verts », enlevé les « points » et pâli une « mosaïque » trop fortement indiquée, trop riche.

Mais ce sont là des inexpériences ou des erreurs de la dernière heure, des « petits fours de charrette ». C'est arrivé à tout le monde.

Un « magnifique escalier », l'escalier du programme, montait très amplement large et droit, degré immense — gradins des gloires nationales — de la rive du fleuve, de la tête du pont au parvis.

Ce degré vraiment monumental devait faire passer le jury sur quelques faiblesses d'étude.

Un escalier ne peut être autrement que tout droit en certains cas et lorsqu'on veut, surtout, faire valoir la grandeur d'un motif d'architecture. Enlevez l'échafaudage compliqué qui sépare le soubassement de la façade principale au nouveau

palais de Justice de Paris, étalez-y un degré tout simple sur toute la largeur de cette façade : et cette façade grandira, reprendra le caractère de tranquillité antique qui lui est propre, mais que lui ôtent le ton cru et les encaissements d'un perron trop compliqué pour être à l'échelle d'un édifice grandiose.

Et voilà pourquoi ces escaliers articulés en plan comme en élévation, et dont la silhouette rappelait les plis anguleux d'un accordéon, ces escaliers-là embarrassaient l'accès de plusieurs des pèlerinages exposés à la salle Melpomène — escaliers de Calvaire, non de pèlerinage ; paliers pour le *chemin de croix*, non pour l'*ascension* de la foule.

M. Pontremoli avait donc l'*escalier magnifique* du programme, le *monument* pyramidal, à la fière silhouette pouvant, seule, caractériser justement et bien couronner l'ensemble ; puis un *sanctuaire* effacé, comme le pieux accessoire d'un tel rendez-vous. Cette idée, grande, simple, assez bien étudiée et rendue, lui a valu le *premier Grand Prix de Rome*.

C'est peut-être prématuré. Mais, en vérité, c'est justice.

M. Sortais, en un plan d'ailleurs très sagement étudié, avait embarrassé l'accès de son Acropole ou de sa forteresse trop Assyrienne par le « zigzag » d'un escalier à doubles rampes retournées en plis d'accordéon : ce pouvait être pittoresque ; cela pouvait même être défendu comme un défilé en gorge montagnaise ; mais c'était étouffé. Et, aussi, son parvis se trouvait entouré, trop fermé, tel qu'un *Campo santo*. Il fallait là une plate-forme, un *palier*, non un retranchement épaulé de si hautes murailles à contreforts. La cathédrale qui dominait l'ensemble par une silhouette somptueuse, très bien raccordée d'ailleurs avec les lignes horizontales des portiques, cette basilique en élévation n'était, en plan, qu'une modeste chapelle comme il convenait. Ici le monument était l'accessoire ; l'église dominait la composition non seulement par sa situation, comme l'indiquait le programme, mais surtout par une importance trop considérable.

Voilà, sans doute, pourquoi le *nouveau* logiste, M. Pontremoli, est passé avant son *ancien*.

Il était de toute justice que M. Sortais, dont l'acquis et le talent sont choses visiblement indiscutables, il était juste et raisonnable que cet artiste qui en était à ses dernières années d'études vît ses constants efforts et ses succès scolaires dignement couronnés par le pensionnat à Rome.

Pour les mêmes raisons et après avoir, dès la première heure d'exposition, attribué au *Pèlerinage* de M. Pontremoli toutes les chances probables pour l'obtention d'un prix de Rome, nous aurions parfaitement admis qu'on retint le jeune logiste durant un an encore à l'École — stage de maturité — afin de laisser partir M. Despradelles dont le très brillant projet offrait de véritables séductions. Son monument bien exhaussé comportait, malgré des réminiscences florentines, encore assez d'originalité et d'importance pour bien tenir sa place dans la composition. Son grand escalier, large et agréable ; son parvis, plate-forme bien ouverte quoique accompagnée de portiques, aux suaves colorations ; enfin, au lieu d'une basilique, élevée en arrière du monument, une chapelle dont l'entrée, peut-être un peu dissimulée et embarrassée par lesdits portiques, ne s'ouvrait qu'à ceux qui

y auraient cherché un lieu de recueillement. Cet ensemble s'épanouissait, radieux, enluminé comme une apothéose. Cela prouvait beaucoup d'acquis scolaire et de talent décoratif. Mais, au demeurant, c'était trop marmoréen, trop fin, trop somptueux pour le versant d'une colline normande; pas assez agreste, ni durable, par conséquent.

Pourtant j'aurais envoyé à Rome l'auteur de ce projet, inférieur par l'idée à celui de M. Pontremoli, mais prouvant un mérite personnel indiscutable; et cela par la même raison qui a, sans doute, dicté le jugement de l'Académie, et ouvert les portes de la Villa Médicis à M. Sortais dont l'idée, tout au moins, ne valait pas — talent à part — celle de M. Despradelles.

Mais ce n'est certainement qu'un retard pour ce dernier qui avait, on s'en souvient, obtenu l'an passé un second Grand Prix.

Quant au Pèlerinage de M. Varcollier, projet auquel a été attribué le 1^{er} second Grand Prix, l'escalier en était assez monumental, épaulé d'en bas par un palier formant terrasse, au-dessus de grandes et belles niches en arcades.

Le monument, très accusé en plan, ne fournissait pas, en élévation une silhouette assez développée.

La récompense semble, ici, s'appliquer à l'étude excellente des diverses parties d'un plan très simplement conçu, beaucoup plus qu'au dessin d'une élévation manquant de grandeur et d'expression.

M. Bossis avait un ou deux escaliers à retours de rampe bien accrochés à la plate-forme d'un beau parvis; ce dernier très largement établi mais trop peu élevé; un sanctuaire trop important et fermé, mais agréablement accompagné de portiques en aile — le tout bien étudié en plan, et d'un fort brillant effet en élévation, a valu à son auteur le 2^e second Grand Prix.

Il serait injuste de ne pas parler des projets de logistes anciens et distingués tels que MM. Eustache et Louvet, lutteurs obstinés, déjà couverts de lauriers académiques et qui ont voulu, jusqu'au bout, tenter de suivre leurs aînés à Rome.

Un large degré, très monumental, s'élevant jusqu'à une esplanade ou parvis bien ouvert; la statue équestre de Jeanne d'Arc et deux autres représentant, sans doute, des guerriers de l'époque, occupaient l'axe et les extrémités de ce parvis dans le projet de M. Eustache. Un degré supérieur donnait accès à un sanctuaire en forme de petit temple antique accompagné de fins portiques. Cet ensemble « à la Romaine », ce projet tout classique, était empreint d'une poésie, d'une saveur archaïques aujourd'hui peu comprises.

Quant à M. Louvet, la simplicité de son plan étudié et rendu avec la science et la conscience qu'on reconnaît à l'élève de M. Louvet père et de M. Ginain, ce soin d'unité et de rendu semble avoir préoccupé l'auteur, au point d'avoir négligé de donner à son élévation du Pèlerinage l'ampleur de proportions et de silhouette, le caractère vraiment monumental qu'exigeait un tel programme.

Le Château-d'eau à sec et les paliers d'escaliers multipliés en forme de bassins de cascade dont M. Bion avait composé son Pèlerinage n'ont pas eu un succès suffisant à recom-

penser ce jeune élève de ses peines, cela n'en a pas moins été d'un excellent exercice pour le nouveau logiste qui, l'an prochain, trouvera à interpréter, peut-être, un programme plus propice aux manifestations d'un talent que le travail aura mûri.

E. RIVOALEN.

LE MÉTROPOLITAIN

Le projet présenté par la compagnie des établissements Eiffel, soumis actuellement à l'enquête jusqu'au mercredi 20 août, développe son réseau entièrement sur la rive droite de la Seine, n'ayant qu'un seul point de contact, la gare d'Orléans, avec la rive gauche.

Partant de la place de la Concorde, il suit en souterrain la rue Royale, les grands boulevards jusqu'au Château-d'Eau; prend le boulevard Voltaire, le boulevard Richard Lenoir où il sort de terre; il continue alors en viaduc par la place de la Bastille, la gare de Lyon, traverse la Seine en amont du pont d'Austerlitz, touche la gare d'Orléans, et retraversant immédiatement la Seine en aval du même pont, va piquer tête sous terre un peu avant le boulevard Henri IV; il suit alors en tunnel la ligne des quais jusqu'à l'Hôtel de Ville, et prend la rue de Rivoli jusqu'à la place de la Concorde.

Le parcours est de 7,770 mètres en souterrain et 3,455 m. en tranchée ouverte ou en viaduc. Le réseau desservirait 600,000 habitants, et traverserait 13 arrondissements, en comptant le XII^e, seulement effleuré à la gare d'Orléans.

La Société métropolitaine fonctionnant ainsi dans la partie la plus mouvementée et active de Paris, y voit un gage certain du capital de 76 millions engagés dans cette affaire, sans aucune garantie de l'Etat ou de la Ville. Elle prévoit même que les recettes nettes excéderont 8 % du capital, et ce rendement dépassé, elle propose à l'Etat de partager l'excédent pour la continuation de lignes complémentaires du premier réseau.

La Société pense que le meilleur moyen d'arriver à doter Paris d'un métropolitain complet est de commencer par l'exploitation d'un réseau restreint, mais qu'on a tout lieu de croire productif malgré les dépenses de premier établissement; cet exemple encouragera la création de nouvelles lignes d'intérêt moindre, dont la première exploitation aurait donné des résultats très douteux et compromis ainsi l'avenir du réseau complet.

Nous nous garderons bien ici de faire des critiques de construction; malgré quelques détails qui sur le tracé peuvent paraître très particuliers, il nous semble que le contrôle technique exercé par le corps des ponts et chaussées doit suffire, et que d'ailleurs nous devons avoir pleine confiance en nos ingénieurs pour surmonter une difficulté de quelque ordre qu'elle soit.

On peut remarquer cependant que le tracé est une ligne métropolitaine trop centrale; rien ne vient réunir le quartier si travailleur des rues de Sèvres, Rennes, boulevard Saint-Michel au centre d'affaire de Paris; de plus, l'éloignement maximum des deux lignes parallèles du réseau n'excède pas 4¹/₂; dans le voisinage du Palais-Royal, il ne dépasse pas, de beaucoup, 1 kilomètre. Quel soulagement utile croit-on porter ainsi aux lignes d'omnibus si chargées de Bati-gnolles-Clichy-Odéon, et des tramways du boulevard Sébas-

topol, qui circulent, non pas dans le sens du métropolitain projeté, mais perpendiculairement à celui-ci?

On ne saurait non plus négliger le point de vue *affaire* dans une question de cet ordre, et l'on devra des félicitations aux capitalistes qui les premiers s'y sont risqués; mais enfin il ne faudrait pas trop cependant s'éloigner de l'idée première qu'on s'était faite d'un métropolitain devant réunir les quartiers éloignés au centre, à l'instar de la ligne Auteuil-Saint-Lazare, véritable fraction d'une ligne métropolitaine.

Toutefois, tous les projets de cet ordre ont quasi-échoué, le projet complet Haag, comme le projet partiel du Crédit foncier; et c'est peut-être une des raisons encore qui ont fait chercher à la Société métropolitaine Eiffel une tout autre solution.

Cette volte-face semble avoir surpris un peu la population parisienne, et il nous était réservé, après avoir vu jadis des meetings pour le Métropolitain, de voir se former aujourd'hui une ligue contre le Métropolitain, celui d'aujourd'hui étant, il est vrai, tout différent des premiers.

Cette ligue, ayant à sa tête M. Mesureur, député, et les quatre conseillers municipaux du II^e arrondissement, MM. Duplan, Maury, Caron, Gamard, a déjà tenu une réunion fort orageuse; aussi, maintenant que nous avons exposé les lignes générales du projet, nous allons décrire rapidement les objections qu'il a soulevées.

Quoique cette première réunion ait été troublée par quelques Parisiens à l'imagination vive, qui avaient en poche, eux aussi, des projets de métropolitain tous meilleurs les uns que les autres, et que M. Mesureur ait eu grand-peine à faire comprendre à ses commettants qu'il s'agissait bien moins de présenter des métropolitains nouveaux que de protester contre le projet actuel, il s'est cependant produit des objections de détail et de principe qui valent la peine d'être discutées.

Ayant d'abord montré combien ce nouveau projet diffère des anciens en principe, puisqu'il abandonne de parti pris les quartiers éloignés pour soulager la circulation centrale, et tend, au moins pendant un très long espace de temps, à l'accroissement des loyers du centre, alors que l'autre principe tendait à leur diminution, sans d'ailleurs qu'il soit possible de prévoir ce qui peut se passer à ce sujet, M. Mesureur allègue que le nouveau réseau n'est qu'un dédoublement des moyens actuels de transport, omnibus et tramways, qui desservent activement le centre de Paris, particulièrement de la ligne Madeleine-Bastille; il est douteux, dit-il, que le revenu net dépasse 8 %; et par conséquent, l'achèvement du réseau devient problématique, alors qu'une société aura accaparé à elle seule la portion la plus productive, sans qu'on puisse la contraindre, comme la Compagnie des omnibus, à l'établissement des lignes secondaires dans l'intérêt de quartiers éloignés, et insuffisamment productives.

Il proteste aussi à cause des gares en fer, des viaducs en fer qui vont américaniser la ville; contre cette tendance croissante à considérer l'acier et le fer comme des matériaux universels; il proteste, au nom de la beauté de la ville, au nom du goût inné chez la plupart des Parisiens.

Finalement l'assemblée a voté l'ordre du jour suivant:

Les habitants du II^e arrondissement, soussignés, après avoir pris connaissance du projet de chemin de fer métropolitain, soumis à l'enquête, protestent contre le tracé qui emprunte la ligne des grands boulevards, ce tracé ayant pour conséquence de dénaturer dans l'avenir cette voie unique au monde, et de ne donner aucune

satisfaction aux besoins de la population laborieuse des quartiers éloignés du centre de Paris.

Cet ordre du jour vaut mieux que la discussion qui l'a précédé, nous n'en retiendrons cependant que la dernière partie, qui est le point véritable de la question.

Les Parisiens se sont toujours prononcés pour un métropolitain aérien pouvant, dans certains cas, contribuer à l'embellissement de la ville, et qui aurait de plus comme avantage de procurer du travail aux nombreuses industries du bâtiment (qui font tout aller), au lieu que le projet souterrain répartit le plus important des dépenses entre les ouvriers terrassiers, piémontais ou belges.

Pour ce qui est de la concurrence aux lignes d'omnibus du centre, il est patent, ainsi que le fait remarquer avec sagacité M. Max de Nansouty, l'habile et distingué directeur du *Génie civil*, que ces lignes sont arrivées à leur maximum de rendement; les omnibus ne sauraient être plus fréquents sur les grands boulevards; et sur les boulevards de Strasbourg et de Sébastopol, les tramways, par suite d'encombrement, forment de véritables trains. M. Max de Nansouty pense que toutes les lignes N.-S. perpendiculaires au réseau, allégées par celui-ci, fonctionneront plus rapidement et ne seront plus que des affluents de la ligne métropolitaine. C'est ce que nous ne voyons pas très bien. — Il faudrait admettre, d'abord, que les Parisiens du centre abandonneront les fiacres dont ils font grand usage et s'habitueront aux voitures publiques, ce que bien des gens d'affaires n'ont pas encore fait; mais comme ce peut être par suite du peu de rapidité, nous voulons croire qu'on renoncera au fiacre sur le parcours du métropolitain, c'est fort probable en effet.

Toutefois cette ligne centrale condensera encore le noyau des affaires et il y a chance pour que, malgré le métropolitain, il y ait autant de camions et tombereaux énormes marchant lentement et encombrant constamment les lignes ferrées, malgré les trompes de tramways; à fortiori des autres véhicules.

La ligne métropolitaine centrale supplée-t-elle à l'omnibus *Batignolles-Clichy-Opéra*? — Non, en aucune manière, même entre le Palais-Royal et le passage de l'Opéra, distance trop courte; et la circulation rue de Richelieu ne sera pas moins difficile; cela est tout aussi évident, ce nous semble, pour les tramways des boulevards Saint-Michel, Sébastopol, Strasbourg.

Nous oserions presque dire que le nouveau réseau ne saurait secourir, des lignes de la rue de Rivoli, que celle de la *Gare de Lyon-Saint-Philippe-du-Roule*, à cause de son prolongement aux gares de Lyon et d'Orléans; mais cette ligne est moins importante que les deux autres dont nous allons parler; quant à celle de l'*Hôtel de Ville-Porte-Maillot*, ceux-là qui y voyagent ont pu s'apercevoir qu'il est peu fréquent de voir monter au Châtelet pour descendre au Palais-Royal; cet omnibus part souvent complet, et les voyageurs qu'il prend en route ne descendent pas avant la rue de la Boétie; il se vide à l'Etoile et à l'avenue de la Grande-Armée; et inversement: complète en tête de station, à la Porte-Maillot, la voiture se vide d'un coup au Palais-Royal, ne prenant que rarement des voyageurs de la place de la Concorde au Châtelet. Le fonctionnement des *Ternes-Filles-du-Calvaire* est sensiblement le même.

La ligne métropolitaine centrale facilite donc uniquement les trajets de l'intérieur de Paris, dans le sens simplement transversal, *Madeleine-Bastille, Gare Saint-Lazare-Place*

Saint-Michel, Gare de Lyon-Saint-Philippe-du-Roule, et les tramways du *Louvre à Vincennes*; encore ces derniers (gare de Lyon et Louvre) participent-ils plutôt d'un métropolitain desservant la périphérie, à cause de la boucle allongée vers l'Est du réseau, que du service intérieur.

Bien entendu, je ne parle à dessein que des lignes d'omnibus qui sont les plus fréquentées. J'ajouterai aux lignes perpendiculaires au réseau sus-mentionné, celle des tramways des boulevards extérieurs qui fonctionnent comme des lignes métropolitaines ou de ceinture, ne transportant leurs voyageurs que sur une distance limitée de leur parcours; et comme dernier exemple, la nouvelle ligne d'Étoile-Marly, déjà florissante et qui quadruplerait ses trains si elle avait un débouché à travers l'intérieur de Paris.

Si certaines lignes centrales sont tellement encombrées et insuffisantes qu'elles montrent l'utilité d'une ligne métropolitaine centrale, les autres montrent que l'autre parti, consistant à desservir les quartiers éloignés, est non moins important; et en prenant ces lignes pour axe ou mieux comme indice de direction générale, et les enlaçant en boucle au centre, on eût satisfait la plupart des besoins et, à coup sûr, ceux de la population la plus éloignée.

La solution semble être entre les mains de nos puissantes compagnies de chemins de fer, qui tardent hélas !

Quant à vous, qui projetez des lignes métropolitaines à travers notre ville, et qui avez dû penser plus à la renommée et à la gloire qu'à la bonne affaire (que vous aurez par surcroît), ne la connaissez-vous pas cette cité travailleuse; ne l'avez-vous pas parcourue, ainsi que ceux qui l'aiment, et n'avez-vous pas vu ces fleuves de sang, comme disait Ignotus, descendre le matin (pour y remonter le soir) des hauteurs de Belleville, de la Chapelle, Montmartre, Clichy, Montrouge; ni la foule que la gare Saint-Lazare jette et reprend dans son hall à des heures fixes de la journée; et n'avez-vous pas pensé à ceux-là que la cherté des loyers rejette à la périphérie; à rendre à la vie de famille un peu du temps consacré aux longs trajets qui conduisent aux dix heures de travail?

Un mot encore.

Ne semble-t-il pas étonnant que ce projet soit présenté directement par le ministre des travaux publics à la Chambre des députés, sur simple enquête?

Tout en voyant, avec satisfaction, M. le préfet de la Seine à l'Hôtel-de-Ville, et sans être autonomiste en politique, on peut l'être pour une affaire qui est purement municipale; et les droits du conseil municipal sont ici souverains; si la Chambre, outre l'autorisation d'expropriation, a un droit de contrôle indéniable quand il s'agit d'une ville comme Paris, il semblerait cependant qu'*au préalable* le projet eût dû être présenté au conseil municipal, et, sur son vote décisif envoyé à la Chambre des députés.

Ch. BAZIN.

LA CONSTRUCTION MODERNE

EN ALLEMAGNE ET EN AUTRICHE

BERLIN DE 1840 A 1870. — (Voyez page 435, 4^e ANNÉE.)

Nous avons déjà décrit les principales églises élevées récemment dans la ville de Berlin, les Ministères, les édifices consacrés à l'enseignement, les Musées. Nous reprenons aujourd'hui cette rapide revue qui permet de tracer à grands traits la transformation du Berlin moderne.

Sur la grande place qui borde la Sprée et où nous avons déjà vu plusieurs Musées, *Stüler* devait bâtir vers 1864, en commémoration du roi Frédéric-Guillaume IV, la *galerie nationale*, c'est-à-dire un musée destiné aux œuvres de peinture et de sculpture modernes de l'Allemagne. Il donna à l'édifice la forme d'un temple antique avec un prostyle de huit colonnes corinthiennes au niveau du premier étage, supportant un fronton orné de sculptures. Un escalier hors d'œuvre, à deux rampes opposées, orné de la statue équestre du roi Frédéric-Guillaume IV, y conduit, en reposant sur un passage à plein cintre pour les voitures. Du porche on passe au premier étage d'un second escalier intérieur qui conduit du rez-de-chaussée en haut.

Le rez-de-chaussée, de 10^m67 de hauteur, contient les bureaux d'administration. En s'avancant au premier étage, on entre dans une salle à angles arrondis, couverte d'une coupole sphérique qui est supportée par huit colonnes; ensuite on passe dans deux grandes salles de la hauteur de deux étages, éclairées d'en haut. Ces grandes salles sont flanquées de cabinets sur deux étages. La distribution des localités a été gênée jusqu'à un certain point par la forme de temple donné à l'édifice et par la cage d'escalier qui occupe trop d'espace dans l'ensemble.

La façade est exécutée exclusivement en pierres de taille et richement ornée de statues et de reliefs.

Les théâtres construits à cette époque, à Berlin, n'offrent pas des qualités extraordinaires; le plus remarquable est le théâtre *Victoria*, composé par *Langhans* et exécuté par *Fitz* (fig. 22).

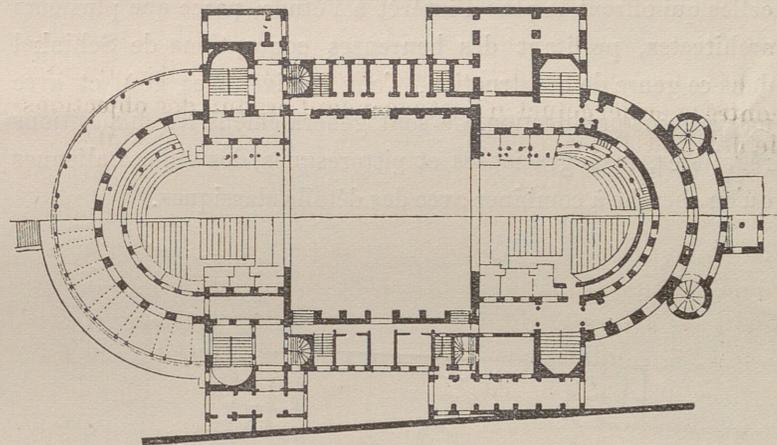


Fig. 22. — Théâtre Victoria.

Il se compose de deux salles, d'hiver et d'été, d'une disposition très commode, l'une pour 1,400, l'autre pour 1,452 spectateurs, qui s'ouvrent des deux côtés vers une seule scène commune. Le plan ovale et le surhaussement de la scène donnent à cet édifice un aspect extérieur assez caractéristique qui est affaibli seulement par les détails trop maigres.

Parmi les autres établissements pour l'amusement populaire, l'*Hippodrome*, de *Renz*, construit en 1855 par l'architecte *Hitzig*, en forme de cercle, se distinguait par son élégance et sa grandeur; il contenait 3,000 personnes, mais il a dû céder la place au chemin de fer métropolitain. Un établissement grandiose est celui de *Kroll* projeté en 1842 par *Persius* et *Knoblauch*, et reconstruit après un incendie en 1852, par *Fitz* (fig. 23). Il consiste en une grande salle centrale avec une petite scène sur l'un des côtés et une terrasse donnant sur un jardin du côté opposé. Des salles oblongues, flanquées de petites pièces s'attachent en forme d'ailes au corps de milieu. L'entrée principale avec la vente des billets se trouve

au bout de l'aile gauche. L'architecture extérieure est simple, mais bien disposée; l'intérieur est décoré avec goût.

Entre les édifices de cette époque destinés au commerce, il n'y en a qu'un de remarquable, c'est la *Bourse*, construite par *Hitzig*, de 1859 à 1864. Sa façade, traitée dans les formes d'une renaissance grecque, fait un effet imposant par ses grandes colonnades et par leur solide exécution en grès. La grande salle est divisée en deux par un porche qui la traverse; une partie est destinée pour la bourse des fonds, l'autre pour celle des marchandises (fig. 24, 25). Deux ordres d'arcades entourent également les parois, formant des niches au rez-de-chaussée et des galeries au premier étage. Une voûte plate, construite en fer, recouvre la salle, et repose en partie sur les arcades (fig. 26).

Derrière la salle, une grande cour également entourée d'arcades sert de bourse d'été.

Parmi les maisons particulières de cette époque, les *villas* sont celles qui offrent le plus d'intérêt à l'étude, parce que plusieurs architectes, profitant des heureuses conceptions de Schinkel dans ce genre de construction, l'ont cultivé avec goût et avec une certaine prédilection. Ce sont généralement les dispositions régulières, mais gracieuses et pittoresques, des villas italiennes qu'on cherche à combiner avec des détails classiques.

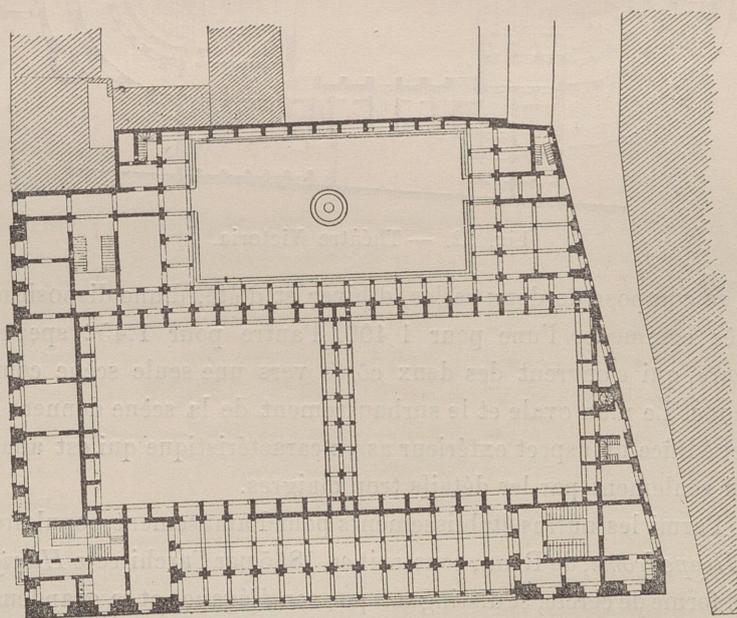


Fig. 24. — Bourse.

0 10 20 30 40 50 M

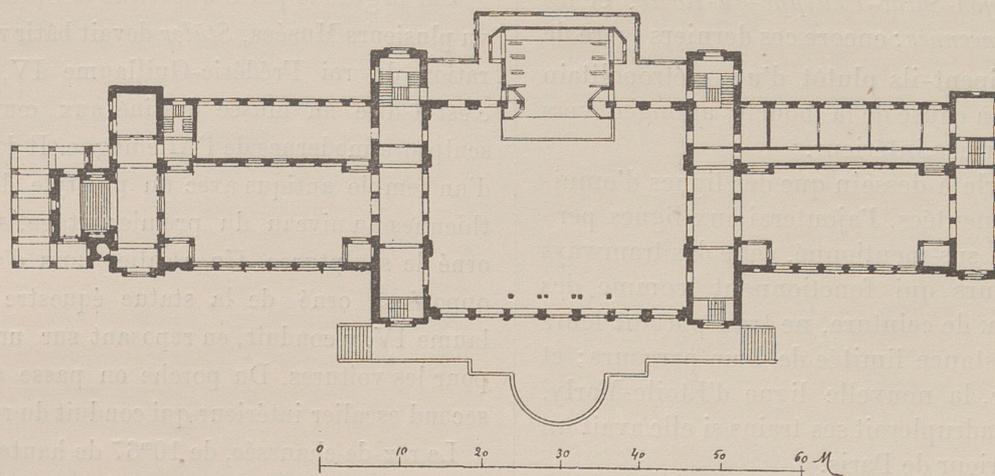


Fig. 23. — Etablissement de Kroll.

0 10 20 30 40 50 60 M

le même (fig. 27 et 27 bis), et la villa de M. Kabrun, bâtie de 1865 à 1867, par les architectes *Hude* et *Boeckmann*.

Cette dernière villa a cela de particulier qu'elle est une des premières où les moulures sont exécutées en bons matériaux, au lieu du plâtre ou du ciment qu'on employait généralement à cette époque, pour produire une fausse apparence d'élégance sans dureté. Mais ce furent surtout les architectes *Hude* et *Hennicke* qui, tout en conservant le même style, insistèrent auprès des propriétaires pour faire exécuter leurs demeures en matériaux nobles et solides. C'est ainsi qu'ils construisirent les villas de MM. *Markwald* (1861-1862), *Leo* (1862-1865), *Suger* (1869) et *Hainauer* (1872-1873).

Ils y employèrent, pour les moulures et les membres, le grès de diverses couleurs et provenances et le granit, tandis que les parements, les murs étant construits en briques, recevaient un enduit ou restaient nus. Dans les dispositions des plans ils introduisirent une grande variété, en abandonnant le système trop régulier et symétrique jusqu'alors en vogue.

Comme spécimen d'une villa *gothique* de cette école, on peut citer la villa de *M. March*, bâtie par *Hense* en 1860.

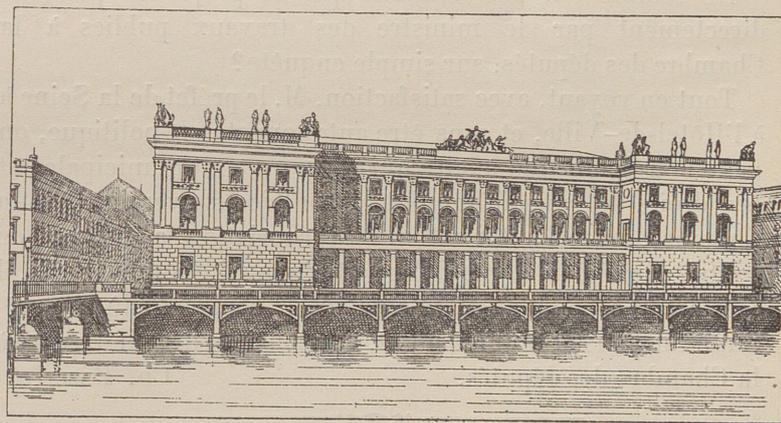


Fig. 25. — Bourse.

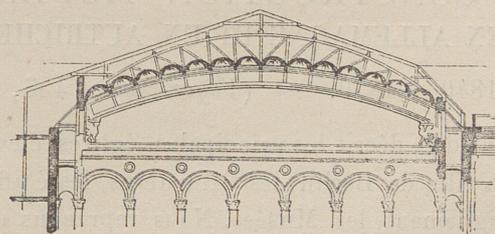


Fig. 26. — Voûte de la Bourse.

0 10 20 30 40 50 M

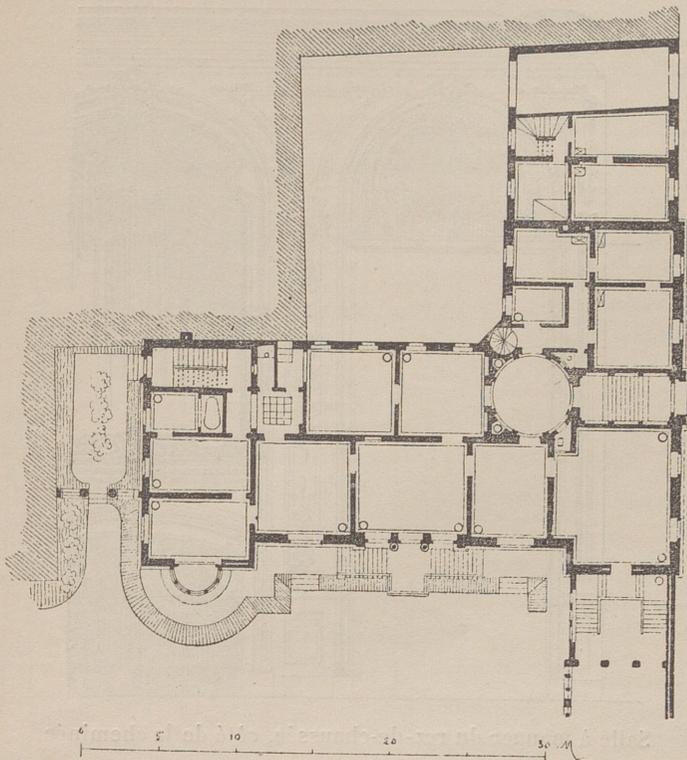


Fig. 27. — Villa Soltmann.

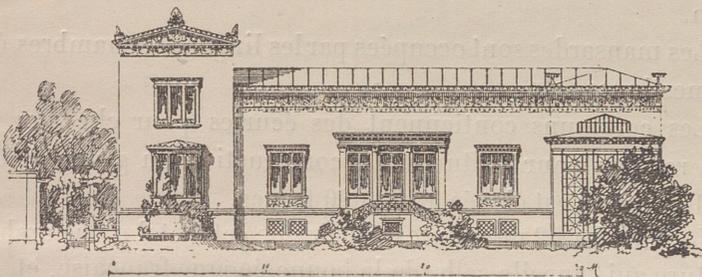


Fig. 27 bis. — Villa Soltmann.

Un des premiers exemples de l'emploi du système *cottage* à cette époque, est une villa à *Charlottenbourg*, que l'architecte *Hude* construisit en 1864 pour ses propres besoins.

L'approche d'une nouvelle ère d'architecture s'annonce déjà à la villa *Monplaisir* qui a été bâtie de 1865 à 1866 par les architectes *Kyllmann* et *Heyden*, dans le style de la *Renaissance française moderne* (fig. 28, 29).

Quant à la construction des hôtels privés à cette époque, il faut citer avant tout ceux exécutés par l'architecte *Knoblauch*, qui exerçait une grande influence dans ce genre.

Les œuvres principales sont les hôtels de l'*Ambassade russe* (1840-41), du *comte Arnim-Boitzenburg*, du *comte Behr-Negendank* (1857) et d'autres.

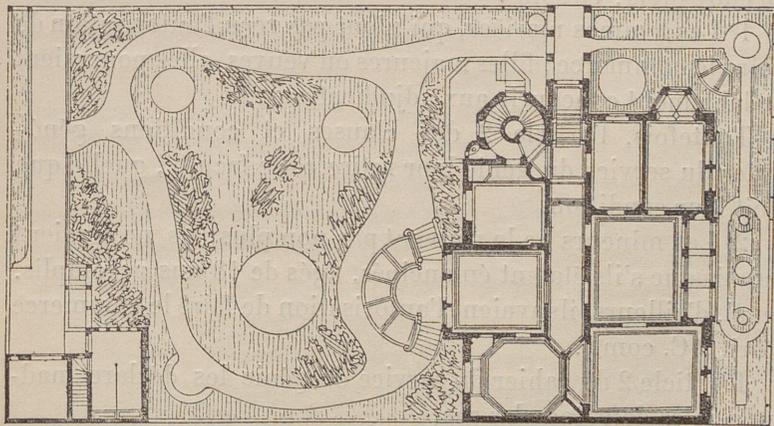


Fig. 28. — Villa Monplaisir.



Fig. 29. — Villa Monplaisir.

L'architecture des façades, exclusivement en plâtre et en ciment, y montre les formes plutôt dures et académiques d'une espèce de renaissance hellénique. Le même style apparaît encore dans l'hôtel privé de *M. Lessing*, exécuté par *Gropius* (1865).

Une façade élégante, avec un rapprochement plus marqué vers la renaissance, est celle du palais du *comte Pourtalès*, exécuté par *Hitzig*. Le palais *Stroussberg*, de l'architecte *Orth* (1867), et la maison de *M. Gerson* bâtie par *Hude et Hennicke* se distinguent par l'emploi de bons matériaux et une variété plus grande des plans, et annoncent par cela même l'époque plus moderne de l'architecture à Berlin.

(A suivre.)

H. SEMPER.

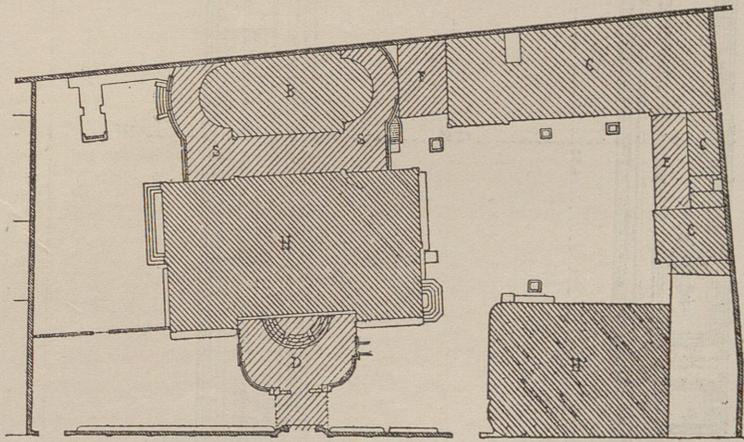
GRAND HOTEL DE BÉHAGUE

(PLANCHES 82 ET 83.)

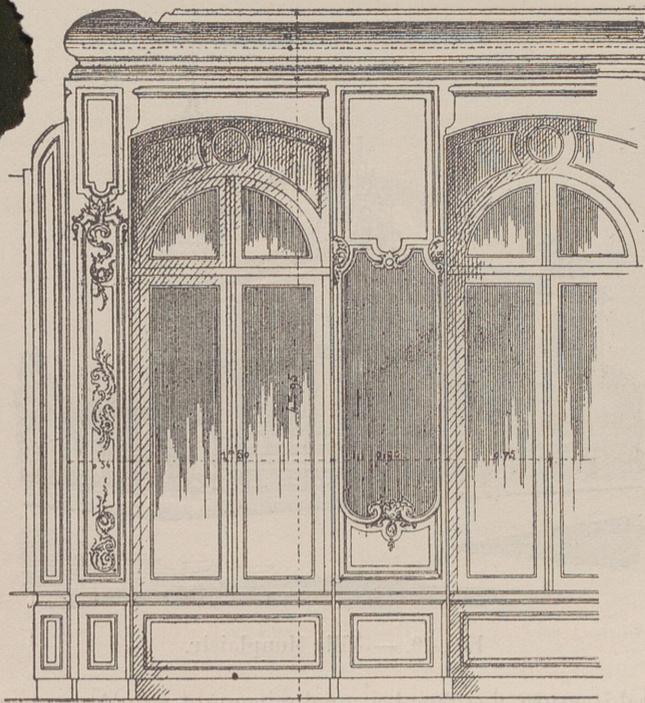
Les hôtels de la famille de Béhague forment un groupe de deux constructions séparées, le grand et le petit hôtel de Béhague.

La distribution générale est figurée sur le plan d'ensemble ci-dessous.

L'architecte de ces deux hôtels est *M. Destailleur*; nos lecteurs habituels connaissent déjà le petit hôtel; nous com-



H. Grand hôtel de Béhague. — H'. Petit hôtel de Béhague. — B. Salle de bal. — C. Communs. — D. Jardin d'hiver. — E. Cour vitrée. — F. Fumoir. — S. — Serres.



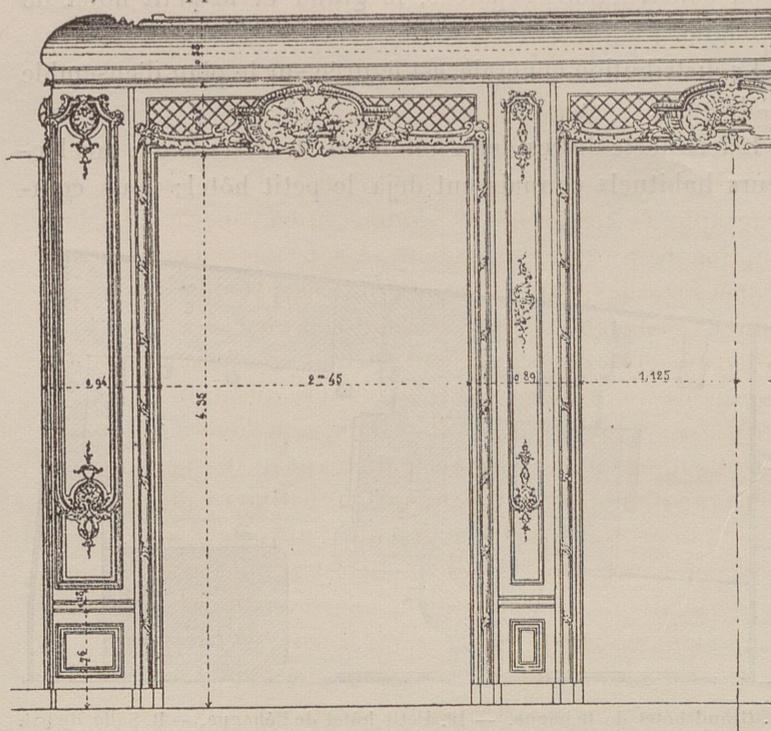
Salle à manger du rez-de-chaussée, côté des fenêtres.

plétons ici l'ensemble des deux constructions par le grand hôtel et des vues de lambris intérieurs montrant bien avec quelle science et quel art M. Destailleur traite l'architecture calme et grandiose du XVII^e siècle.

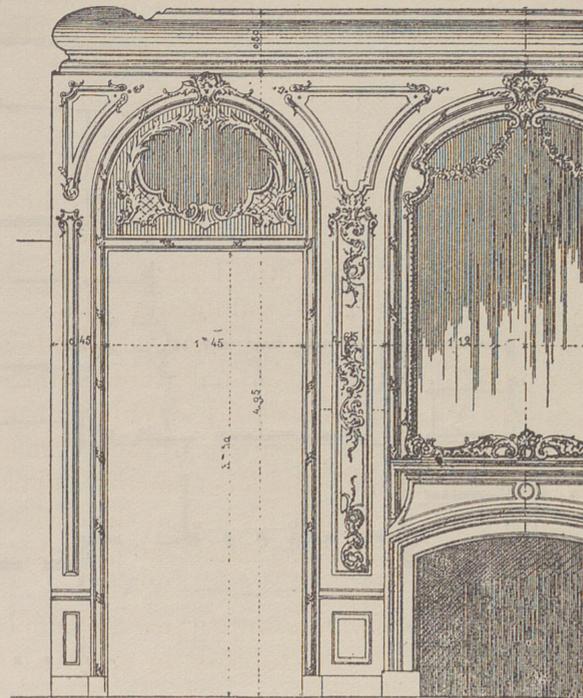
Le grand hôtel de Béhague, situé avenue Bosquet, 22, a été construit en 1866 pour Mme la comtesse de Béhague. Il occupe une surface de 2,430 mètres et se compose d'un sous-sol, d'un rez-de-chaussée élevé d'un premier étage et de mansardes.

Les sous-sols sont occupés par les services des cuisines, calorifères, etc.

Le rez-de-chaussée, destiné à la représentation, a 5^m40 d'élévation et se compose d'un grand vestibule vitré, salon d'attente, grand salon, salon de compagnie, jardin d'hiver, grande salle de bal, de 9 mètres de haut, fumoir, salle à manger, office, etc., appartement de maîtresse de maison.



Grand salon.



Salle à manger du rez-de-chaussée, côté de la cheminée.

Le premier étage est entièrement disposé pour l'habitation.

Les mansardes sont occupées par les lingeeries, chambres de domestiques, etc.

Les communs contiennent des écuries pour chevaux et des remises pour voitures. La construction du grand hôtel de Béhague s'est élevée à 573,000 francs.

La planche 82 montre les façades de cet hôtel d'une architecture qui rappelle celle de la bonne époque française, et la planche 83, les plans des divers étages.

CONSULTATIONS JURIDIQUES

LÉGISLATION ET JURISPRUDENCE DU BATIMENT

Adjudication. — Entrepreneur. — Capacité.

Un entrepreneur ayant fait faillite et n'étant pas électeur peut-il en changeant de ville concourir aux adjudications de travaux que donnera l'Etat, le département ou la commune?

Réponse. — La loi de 1836 ne dit pas quelles sont les personnes aptes à se présenter à une adjudication de travaux publics ; le cahier des clauses et conditions générales imposées aux entrepreneurs ne le dit pas davantage. Il faut donc appliquer les règles du droit commun, dire que la capacité est la règle, et que ceux-là seuls sont incapables que la loi a déclarés tels ; ce sont :

1° Les femmes mariées, qui n'ont pas reçu l'autorisation de faire le commerce ; filles majeures ou veuves, elles pourraient valablement concourir aux adjudications.

Toutefois, l'article 2 des clauses et conditions générales du service du génie leur retire cette faculté, quelle que soit leur condition.

2° Les mineurs ne le peuvent pas non plus ; ils ne seraient admis que s'ils étaient émancipés, âgés de 18 ans accomplis, et si, d'ailleurs, ils avaient l'autorisation de faire le commerce (art. 2 C. com.).

L'article 2 du cahier du service du génie les déclare inadmissibles dans tous les cas.

3° Les interdits sont frappés d'incapacité d'une façon absolue.

4° Les majeurs, pourvus d'un conseil judiciaire, incapables de faire le commerce (art. 513 C. civ.), doivent être écartés des adjudications.

L'article 2 du cahier du service du génie les déclare formellement incapables.

Le même article du cahier du ministère de la guerre retire en outre cette faculté aux septuagénaires; le cahier des clauses et conditions générales de 1866 ne les privant pas de ce droit, ils peuvent valablement être déclarés adjudicataires des travaux exécutés par les autres administrations.

Les étrangers peuvent se présenter aux adjudications et être déclarés adjudicataires s'ils ont fait les conditions les plus avantageuses à l'administration. Etre entrepreneur de travaux exécutés par l'Etat, le département ou la commune, n'élève pas l'individu au rang d'un fonctionnaire public. Le cahier du ministère de la guerre les déclare incapables, et cela se conçoit sans peine, s'ils ne remplissent pas les conditions qu'il énumère (art. 2).

D'après cet article 2 du cahier du service du génie, nul n'est admis à concourir pour les travaux du ministère de la guerre;

1° S'il ne produit un acte de naissance, ou tout autre acte authentique, constatant qu'il est Français; ou si, étant étranger, mais légalement établi en France, il n'est pourvu d'une autorisation spéciale délivrée par le ministre de la guerre,

2° S'il ne justifie de sa moralité par un certificat du maire de la commune où il est domicilié;

3° S'il ne justifie, au moyen d'un certificat émanant du tribunal de commerce duquel ressort la commune, dans laquelle il est domicilié, qu'il n'a jamais été déclaré en faillite, ou qu'il a, du moins, obtenu sa réhabilitation, cette même condition est exigée de la caution.

Branchement d'égout.

Un de mes clients est propriétaire d'une petite maison d'habitation construite à 35 mètres environ en reculement, avec jardin de plaisance au-devant.

Quoique à Paris, cette maison sert très peu ou pas.

L'eau de pluie est recueillie par des réservoirs; quant aux eaux ménagères, il n'y en a pas.

La ville décide de construire un égout dans cette rue et veut forcer mon client à faire un branchement et le nécessaire. Peut-elle l'obliger à faire cette dépense?

Réponse. — Aux termes du règlement de grande voirie de Paris, toute construction nouvelle, dans une rue pourvue d'égout, doit être disposée à y conduire les eaux pluviales et ménagères.

La même disposition doit être prise pour les maisons anciennes, en cas de grosses réparations, et en tout cas, avant dix ans.

Strictement, le règlement oblige le client de notre correspondant à la construction du branchement.

Cependant, si aucun écoulement d'eau n'est ménagé sur la voie publique; si d'autre part, dans ses dispositions, la propriété n'offre aucune cause d'insalubrité, l'administration est sans droit pour intervenir. Son droit d'intervention ne commence que le jour où le propriétaire projette ses eaux sur la voie publique ou constitue chez lui un foyer d'insalubrité.

Mitoyenneté. — Pied d'aile.

Mon client L... a construit à Paris un immeuble dont le pignon contre le voisin B... est représenté par la figure *a, b, c, d, e, f, g, h, i, j*. La même année, B... construit et prend possession d'une partie du mur représentée par la figure *a, b, c, k, s, m, n, o, p, q, r, s, t, u, i, j*; en outre B..., construit à ses frais la suite *h, v, x, i*, du pignon; comme je m'y adosse je lui dois la mitoyenneté de cette dernière partie.

Un compte de mitoyenneté est présenté à B...; sur ce compte je lui demande la mitoyenneté des solins *ck, no, op, st* et au-dessus de son héberge; des pieds d'ailes *rk, mn, qp, rs*, au long de ses souches et enfin la mitoyenneté des pieds d'ailes *tu* et *gh* au long de ses constructions adossées au mur mitoyen.

B... refuse de payer à L... la mitoyenneté des pieds d'aile *tu*, et *gh*! Est-il dans son droit?

Les mandataires de L... et de B..., pour trancher le différend, s'en rapportent, d'un commun accord, au texte du manuel de la Société centrale des architectes (2^e édition 1879) relatif aux pieds d'aile; c'est donc surtout d'une interprétation de ce texte qu'il s'agit.

Le mandataire de B... s'appuie pour refuser les pieds d'aile *tu*, et *gh*, sur la figure 19, page 199, 1^{er} volume, et prétend que le pied d'aile ne s'applique qu'aux souches des cheminées, comme la figure 19 l'indique. Moi, mandataire de L..., je m'appuie sur la même figure commentée à l'article 661 paragraphe VII ainsi conçu: « Le propriétaire qui veut rendre mitoyen une portion du mur séparatif pour y adosser un ouvrage, doit acquérir en sus de la place occupée par cet ouvrage, de chaque côté, une bande de 0^m32 dite pied d'aile, et au-dessus une bande de 0^m16 dite solin. »

Ne ressort-il pas de ce texte que l'ouvrage peut être un bâtiment, puisqu'il est dit qu'indépendamment de la bande de 0^m32, on doit acquérir au-dessus un solin de 0^m16?

Je prétends que ce texte ne peut donner lieu à aucune équivoque, car il s'applique à tout ouvrage adossé sans distinction; et je présume que c'est par hasard que l'exemple choisi comme figure se trouve être relatif aux souches.

Je m'appuie en outre, pour défendre ma demande, relative à la mitoyenneté des pieds d'aile litigieux, sur l'article 653 paragraphe IV, page 165, 1^{er} volume, ainsi conçu: « La présomption de mitoyenneté s'étend au delà des parties du mur occupées par des bâtiments, ou limitées par des traces d'anciennes constructions aux pieds d'aile et aux solins. »

Bien que ce dernier argument surtout me paraisse décisif, je serais heureux d'avoir votre avis sur la question.

Réponse. — Le pied d'aile n'est dû, à notre avis, que pour le tuyau de fumée ou les ouvrages analogues. Au point de vue de l'acquisition de la mitoyenneté, un bâtiment adossé contre un pignon ne doit pas être augmenté d'un pied d'aile sur les faces, parce que ce pied d'aile ne lui est pas nécessaire et que le propriétaire de ce bâtiment ne l'aurait pas établi si, le fonds voisin étant en terrain vague, il avait construit le pignon séparatif. En admettant que le voisin ait plus tard élargi le pignon en hauteur et en largeur, on ne saurait dire que le pied d'aile est dû par le premier constructeur; c'est ce qui

alterait cependant du pied d'aile obligatoire pour les bâtiments. D'ailleurs, au-dessus des usages, il y a la loi, et la loi oblige à acheter que dans la partie occupée et réellement nécessaire.

La présomption de mitoyenneté s'arrête à l'héberge et non au pied d'aile (art. 653 Code civil).

Le secrétaire du Comité de Jurisprudence,
Henri RAVON, architecte.

AVIS

L'abondance des matières nous oblige à reporter au prochain numéro le compte rendu des résultats du *Concours de la caserne des Célestins*.

CONSULTATION PRATIQUE

MONSIEUR,

Voudriez-vous avoir la bonté et l'obligeance de me donner, par l'entremise du journal *la Construction moderne*, votre avis sur la question suivante, qui, je l'avoue, m'embarrasse assez, ne rencontrant pas deux constructeurs du même avis; voici ce dont il s'agit :

Je dois installer un chauffe-bains dans un hôtel particulier; la salle de bains se trouve au-dessus de la cuisine, mais le programme est celui-ci : 1° On doit utiliser la chaleur perdue de la fumée du fourneau de cuisine; 2° on ne veut pas utiliser ou plutôt employer le bouilleur des foyers, en donnant comme raison que cet appareil s'encrasse trop vite, exige une réparation constante, et pendant ce temps on ne peut pas se servir du fourneau; de plus pour que le tartre ne l'encrasse pas trop vite, il faut le faire nettoyer tous les deux ou trois mois; donc dépenses et ennuis constants; 3° on ne veut pas non plus d'un réservoir placé dans la salle de bains ou ailleurs (il n'y a pas de grenier) dans lequel l'eau réchauffe par circulation, dans la crainte que l'évaporation constante de l'eau chaude ne cause quelques dégâts.

Dans cette situation j'ai donc naturellement pensé au système de M. Joly, qu'il a décrit dans son traité de chauffage, édition 1873, page 54, figure 37 et 38, et pour lequel il renvoie à la page 45, figure 30, pour la tuyauterie et réservoir seulement.

Les constructeurs auxquels je me suis adressé et auxquels j'ai parlé de ce système répondent que 1° il coûterait trop cher; 2° que l'eau ne s'échaufferait pas assez et à un degré assez élevé pour permettre de prendre un ou deux bains par jour; 3° que cette eau se refroidirait trop vite par l'admission de l'eau froide dans la chaudière en puisant l'eau chaude dans la colonne de circulation; 4° que pendant l'hiver, l'eau froide de la chaudière, jusqu'à son échauffement, empêcherait le tirage du fourneau par le refroidissement trop brusque de la fumée.

J'ai bien allégué que, dans le système du bouilleur du foyer, les mêmes effets se produisent en puisant l'eau chaude du réservoir; le flotteur en s'abaissant laisse s'introduire l'eau froide, d'où refroidissement; que l'échauffement par circulation est au moins aussi long que l'échauffement d'une chaudière de 100 à 150 litres par la fumée, et enfin que l'hiver, l'eau du bouilleur est au moins aussi froide que l'eau de la chaudière; mais on me répond que non, et finalement que le système n'est pas avantageux ni économique.

Je vous serais donc très reconnaissant, Monsieur, si vous

pouviez me dire : 1° ce qu'il y a de fondé dans ces allégations; 2° si le système de M. Joly est pratique et économique; 3° existe-t-il un autre système réalisant les conditions que l'on me demande?

Veillez recevoir, etc.

G. T.

Réponse. — La salle de bains se trouvant à l'étage au-dessus de la cuisine, il faut, de toute nécessité, un réservoir servant de vase d'expansion, situé à un niveau plus élevé que celui de la baignoire (à moins que l'on ne consente à employer le système dont nous allons parler tout à l'heure). La disposition indiquée dans l'ouvrage de M. Joly et visée par notre correspondant ne dispense nullement de cette obligation. Et, puisque on ne veut pas tolérer de réservoir quelconque dans la salle de bain ou au-dessus, la disposition Joly est inapplicable; il est dès lors inutile de répondre aux objections formulées par les « constructeurs » au sujet de ce système.

Nous ferons remarquer toutefois que la crainte des dégâts occasionnés par la vaporisation de l'eau chaude est peut-être exagérée, parce que l'on peut disposer le fourneau de manière à ne chauffer le réservoir d'eau que peu avant le moment du bain : en dehors de ce temps, un registre convenablement disposé peut empêcher la fumée de passer au contact du réservoir d'eau, ce qui arrêtera bientôt toute vaporisation.

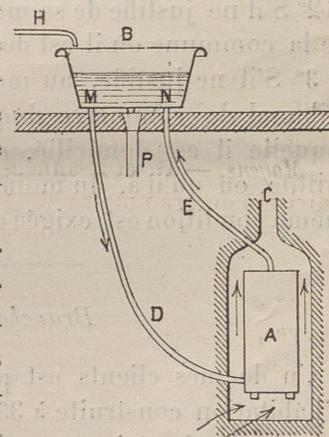
Pour nous en tenir, à peu près, seulement aux données du problème, il serait sans doute possible, si le fourneau est d'assez grande puissance, de poser dans l'intérieur du tuyau de fumée, au niveau même de la baignoire, un vase en fer ou fonte autour duquel circulerait la fumée sortant du fourneau, et qui fournirait l'eau chaude à la baignoire. La buée provenant de ce réservoir serait évacuée à l'extérieur par un tuyau *ad hoc*. Mais, pour employer ce moyen, il faudrait, nous le répétons, que la fumée du fourneau fût encore assez chaude à son arrivée au niveau du réservoir. Il faudrait aussi que l'on consentît à ouvrir, sur la salle de bains, une porte de visite de ce vase d'eau chaude.

Si l'on exige absolument l'absence de tout réservoir en dehors de la cuisine, on pourrait employer le système indiqué sur le croquis schématique ci-contre : A est un réservoir en fonte ou en tôle que la fumée, en sortant du fourneau de la cuisine, entoure dans son parcours, pour se rendre ensuite à la cheminée proprement dite C. Le haut et le bas de ce réservoir sont mis en communication par les tuyaux E et D avec la baignoire B située à l'étage au-dessus et alimentée d'eau froide par le tuyau H.

Quand la fumée arrivera autour de A, il s'établira un courant AENMDA qui échauffera peu à peu l'eau contenue dans la baignoire. Lorsque cette eau sera arrivée à la température voulue, on fermera le registre commandant l'entrée de la fumée dans la gaine régnant autour de A, et on ouvrira celui qui la conduit directement à la cheminée. On fermera ensuite les débouchés M, N, des tuyaux DE, et le bain sera alors tout prêt.

Après le bain, on fera écouler l'eau par la gargouille P, comme pour les baignoires ordinaires.

Pour préparer un nouveau bain, il suffira de rouvrir les



orifices M et N, et de faire arriver l'eau par le tuyau H. Quand la baignoire sera munie de la quantité d'eau nécessaire, on ouvrira le registre admettant la fumée autour de A, et l'on chauffera ainsi un nouveau bain, de la même manière.

A. P.

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

Plusieurs fois on nous a demandé le programme officiel pour la construction des collèges et lycées, document qu'il n'est pas toujours facile de se procurer. C'est pourquoi nous avons cru utile de publier ici ce document.

Note relative aux conditions d'installations des lycées et collèges.

Les lycées de garçons doivent pouvoir contenir :

Au moins 200 élèves pensionnaires couchants, 80 demi-pensionnaires et 100 externes ;

Au plus 400 pensionnaires et 400 demi-pensionnaires ou externes.

Dans quelques centres importants, notamment à Paris, on peut installer, dans l'intérieur des villes, des lycées ne recevant que des demi-pensionnaires et des externes (300 élèves au moins, 860 au plus), et à la campagne, des lycées destinés uniquement aux pensionnaires et aux demi-pensionnaires (300 élèves au moins, 700 au plus).

Les élèves sont divisés en trois sections : grands, moyens, petits, et il est indispensable, pour assurer le service, de prévoir les locaux ci-après :

I. — CLASSES

Petits. — Enseignement primaire 3 classes ; — division élémentaire (9^e, 8^e, 7^e), cours préparatoire à l'enseignement spécial, 4 classes. Total 7 classes.

Moyens. — 1^{re} et 2^e années d'enseignement spécial, 2 classes ; — division de grammaire (6^e, 5^e, 4^e), 3 classes. Total 5 classes.

Grands. — 3^e et 4^e années d'enseignement spécial, 2 classes ; — division supérieure (3^e, 2^e, rhétorique, philosophie). Total 4 classes. — Mathématiques préparatoires, mathématiques élémentaires, 3 classes ; — mathématiques spéciales, physique et chimie, 2 classes ; non compris le cabinet de physique, le laboratoire de chimie et le hangar pour les manipulations en plein air. Total général 11 classes.

Langues vivantes, 2 classes ; — histoire, 2 classes ; — dessin, 2 classes. Total des classes : 29.

Chaque salle, sauf celles d'histoire, de sciences et de dessin, ne doit renfermer que 30 à 35 élèves. Il est donc nécessaire, dans les lycées importants, de prévoir les locaux supplémentaires qui permettront de dédoubler les divisions trop nombreuses.

II. — ETUDES

Il est d'usage de placer au maximum 30 élèves pensionnaires et demi-pensionnaires ou externes surveillés dans chaque étude. Le nombre des études doit en conséquence être calculé d'après la population scolaire du lycée.

III. — DORTOIRS

Le nombre des dortoirs est également variable. Chacun d'eux doit pouvoir contenir tous les élèves pensionnaires d'une même étude. Il importe de ne placer que 30 à 35 lits au plus par dortoir, y compris celui du maître répétiteur ; près de chaque dortoir on trouvera un lavabo, un vestiaire, un cabinet pour une chaise percée et une chambre de domestique.

IV. — SERVICES GÉNÉRAUX

Conciergerie. — Un ou deux parloirs. — Appartements du proviseur (salon, salle à manger et trois chambres à coucher), du censeur, de l'économiste (salon, salle à manger et deux chambres), de l'aumônier (salle à manger, salon servant de cabinet, une chambre). — Logement du surveillant général (deux pièces), des commis d'économat (une pièce, s'ils sont célibataires ; deux pièces et une cuisine, s'ils sont mariés). — Chambres de maîtres répé-

titeurs et de domestiques. — Vestiaire des professeurs. — Cabinets du proviseur, du censeur et de l'économiste (distincts des appartements et placés à proximité des services qu'ils ont plus spécialement à surveiller). — Pièces spéciales pour le secrétaire du proviseur et les bureaux de l'économat. — Infirmerie. — Lingerie. — Chapelle. — Gymnase. — Salles d'escrime, dépôt des fusils. — Réfectoires. — Cuisine et dépendances. — Préaux couverts dans chaque cour de récréation. — Bibliothèque générale. — Dépôt des livres classiques. — Salles d'arts d'agrément, magasin pour le matériel. — Bains de pieds ; quelques baignoires.

Dans les grands lycées, surtout à la campagne, on peut ajouter aux services ci-dessus une buanderie, un bassin de natation et un manège avec ses écuries.

Toute liberté est laissée aux architectes, en ce qui concerne l'installation des divers services d'un lycée. Toutefois, afin de faciliter leur travail, il a paru utile de leur indiquer ci-après les conditions qui ont été considérées jusqu'ici comme les meilleures.

Chacun des trois quartiers indiqués ci-dessus doit avoir sa cour de récréation, ses classes, ses études, son réfectoire, ses dortoirs, etc.

Les salles de dessin, le gymnase et la chapelle sont communs à tous les élèves.

Les bâtiments doivent être construits autant que possible avec les matériaux en usage dans le pays, et disposés de telle sorte que l'air et la lumière pénètrent dans tous les locaux ; il convient également de laisser les cours de récréation ouvertes du côté le plus favorable selon la région et de les abriter du côté des vents à redouter.

Des bâtiments simples en épaisseur, permettant la ventilation par des baies opposées et un éclairage unilatéral, sont recommandés. Pour se rendre au gymnase, au dessin, à la chapelle, aux réfectoires, les élèves peuvent sans inconvénient traverser un quartier autre que le leur, ces mouvements se faisant toujours sous la surveillance d'un maître.

Une superficie d'un mètre cinquante par élève est nécessaire dans chaque classe, y compris l'espace réservé pour la circulation et celui occupé par la chaire du professeur. Dans les études cette superficie est de 2 mètres. Les classes d'histoire, les amphithéâtres de physique et de chimie et les salles de dessin doivent pouvoir contenir de 50 à 60 élèves.

Dans les dortoirs, il convient de ne placer que deux rangées de lits dans le sens de la longueur ; ils seront espacés d'un mètre au moins les uns des autres. — Les baies seront établies de manière à assurer largement la ventilation tout en préservant les élèves des courants d'air. Un cube d'air de huit mètres est indispensable pour chaque lit. Il y a également lieu de se préoccuper de la ventilation nocturne.

Les lavabos, d'un accès et d'une surveillance faciles, seront en communication directe avec les dortoirs. Quant aux cabinets d'aisances, ils seront installés de préférence dans les cours ; près des dortoirs, il n'y aura que des chaises percées.

Une cour spéciale, communiquant directement avec l'extérieur, est à prévoir pour le service de la cuisine et de ses dépendances : en ce qui concerne les réfectoires, l'expérience a permis de constater que des tables de 8 ou de 12 élèves étaient celles qui se prêtaient le mieux aux exigences du service.

La lingerie, facilement accessible du dehors, doit permettre une distribution rapide du linge dans les dortoirs.

Les dimensions du gymnase varient avec l'importance du lycée ; cependant elles doivent être, au minimum, de 8 à 10 mètres de largeur sur 16 ou 20 de longueur. Il importe de réserver près du gymnase une cour pour les exercices militaires.

La chapelle ne doit, dans aucun cas, avoir l'importance d'une église ; il importe de choisir son emplacement de telle sorte qu'il n'en résulte aucune gêne pour les services scolaires. Dans les grands lycées, il suffit que la chapelle puisse contenir la moitié du nombre total des élèves.

Enfin il y a avantage à installer l'infirmerie dans un bâtiment

complètement séparé, bien orienté, bien aéré et pourvu d'un jardin particulier pour les convalescents.

MM. les architectes devront également tenir compte des indications ci-dessus pour la préparation des projets concernant la construction des collèges communaux. Ils ne perdront pas toutefois de vue que ces derniers établissements contiennent d'ordinaire moins d'élèves que les lycées, et que l'enseignement est moins largement organisé. Tous les collèges communaux ne sont pas de plein exercice, c'est-à-dire qu'ils ne possèdent pas toutes les classes depuis la neuvième jusqu'à la philosophie et aux mathématiques élémentaires. Dans beaucoup d'entre eux, l'enseignement classique ne dépasse pas la quatrième.

En ce qui concerne les lycées et collèges de filles, il suffira de donner aux architectes les indications complémentaires ci-après : le cours des études secondaires durera cinq ans, non compris l'enseignement primaire.

Aux termes de la loi, les lycées et collèges de jeunes filles sont des externats avec demi-pensionnat ou externat surveillé. Toutefois, les villes peuvent être autorisées à annexer un pensionnat à leur lycée ou à leur collège; mais, dans les lycées, ce pensionnat doit être autant que possible indépendant de l'externat.

CONCOURS

VILLE DE DAX

CONSTRUCTION D'UN ÉTABLISSEMENT DE BAINS SALÉS ET D'EAUX-MÈRES.

La société d'études des bains salés met au concours, entre architectes français, le projet de construction d'un établissement de bains salés sur l'emplacement du vieux château-fort. Les plans et devis des projets devront être adressés à M. le président de la société d'études, le 15 décembre 1890 au plus tard.

Messieurs les architectes qui désireraient prendre part à ce concours voudront bien demander, à M. le président de cette société, les plans et profils du terrain destiné à la construction projetée, ainsi que le programme préparé à ce sujet pour servir de base aux projets à fournir.

L'importance de la dépense totale de l'établissement à construire est de 300,000 fr.

Le jury chargé de juger les plans présentés est composé de MM. le président de la société d'études; le maire de la ville de Dax; l'ingénieur des ponts et chaussées; deux architectes délégués par la Société centrale des architectes de France; deux docteurs-médecins étrangers à la ville de Dax.

Les auteurs des trois projets classés en première ligne recevront les primes suivantes :

Le n° 1, 4,000 francs; le n° 2, 1,500 francs; le n° 3, 500 francs.

VILLE DE LYON

EXPOSITION NATIONALE ET COLONIALE DE 1892.

L'administration de l'Exposition met au

concours les plans et devis de l'Exposition nationale et coloniale, qui aura lieu à Lyon en 1892.

Tous les architectes, ingénieurs, etc., sont appelés à prendre part à ce concours qui sera clos le 30 septembre prochain.

Les projets envoyés seront examinés et classés par un jury spécial. Différents prix, de 2,500, 1,500 et 1,000 francs, leur seront attribués suivant l'ordre de classement.

Pour les renseignements complémentaires, s'adresser au bureau du comité, rue de la République, 26. Nos abonnés pourront consulter le programme complet dans nos bureaux, 17, rue Bonaparte.

ACADÉMIE DES BEAUX-ARTS

PRIX DE ROME

1^{er} Grand Prix, M. Pontremoli, né à Nice, le 13 juin 1865, élève de MM. André et Laloux.

2^e Grand Prix, M. Sortais (Henri), né le 8 novembre 1860, à Paris, élève de MM. Daumet et Girault.

1^{er} Second Grand Prix, M. Varcollier (Louis), né le 8 septembre 1864, à Paris, élève de M. Varcollier.

2^e Second Grand Prix, M. Bossis, né le 11 déc. 1860, à Nantes, élève de M. Pascal.

NOMINATIONS

Officiers d'académie. — MM. Bunot, architecte au Chili; Dubuisson, architecte à Paris; Poisat, architecte à Delle.

Erratum. — Dans notre dernier numéro, lire M. George (Léopold), nommé officier d'académie, au lieu de M. George (Alexandre).

NOUVELLES DÉPARTEMENTS

Ville de Lyon. — Le conseil municipal de Lyon vient, après de longs débats, de voter par 22 voix contre 11 et 2 abstentions, l'achat de la fontaine monumentale de Bartholdi qui figurait à l'Exposition de 1889 que nous donnerons dans un de nos prochains numéros.

Le prix d'achat est de 100,000 francs.

PARIS

Les arènes de Lutèce. — On vient de reprendre les travaux de déblaiement et de restauration des arènes de Lutèce, souvenirs du vieux Paris qui furent découverts, comme on sait, il y a une vingtaine d'années, lors du percement de la rue Monge.

Depuis quatre ans, ces travaux avaient été suspendus par suite de la revendication qu'avait faite de cette découverte la Commission des antiquités parisiennes.

L'emplacement des anciennes arènes est aujourd'hui transformé en chantier, et les travaux seront menés sans interruption jusqu'à complète restauration.

Conseil des Ministres. — Dans la réunion du conseil des ministres du 30 juillet, le ministre de l'instruction publique a fait signer

un décret qui réunit sous une même direction l'École nationale de dessin pour les jeunes filles et l'École nationale des arts décoratifs à Paris.

Restitution de la Vénus de Milo. — M. Ravaisson, conservateur au Musée du Louvre, a démontré autrefois dans un travail inséré dans la *Revue des Deux Mondes*, à propos du redressement de la Vénus de Milo, que cette statue avait été groupée avec un second personnage placé à sa gauche, lequel était très semblable à la statue venue de la collection Borghèse au Louvre, qu'on appelle couramment soit Achille, soit Mars. Il vient, après de nouvelles recherches, d'exécuter lui-même, avec des moulages de la Vénus et de cette seconde statue, le groupe tel qu'il le conçoit, en y faisant entrer des fragments de la Vénus qui avaient été trouvés avec elle à Milo, apportés avec elle au Louvre, qu'il avait fait placer tout près d'elle dans le musée et qui, néanmoins, étaient restés jusqu'à présent sans emploi et négligés. Le groupe, ainsi reconstitué et exposé dans le vestibule du palais de l'Institut, où il a fait l'objet des commentaires de tous les savants, représentait la déesse adressant à son compagnon armé de toutes pièces des paroles de paix et de tendresse. C'est le sujet par lequel s'ouvre le grand poème que Lucrèce a placé sous l'invocation de Vénus et que reproduisent, avec différentes variations, de nombreux monuments dont plusieurs sont venus jusqu'à nous.

Trajet rapide sur le réseau du Nord. — Un trajet très rapide vient d'être effectué récemment sur le réseau du Nord par un train spécial, composé de 15 voitures et deux fourgons à frein, et qui portait le chef d'exploitation, plusieurs chefs de service, ingénieurs et électriciens de la Compagnie. La distance de 295 kilomètres, entre Paris et Calais, a été parcourue, sans changement de machine, en 3 h. 50 minutes; plusieurs parties du parcours ont été franchies avec une vitesse de 115 kilomètres à l'heure. Le train était trainé par une nouvelle locomotive, n° 2101, construite dans les ateliers de la Compagnie du Nord, à la Chapelle, et qui a figuré dans la galerie des machines à l'Exposition universelle de 1889. Elle porte huit roues au lieu de six, qui est le nombre ordinaire; les quatre plus grandes ont un diamètre de 2^m13.

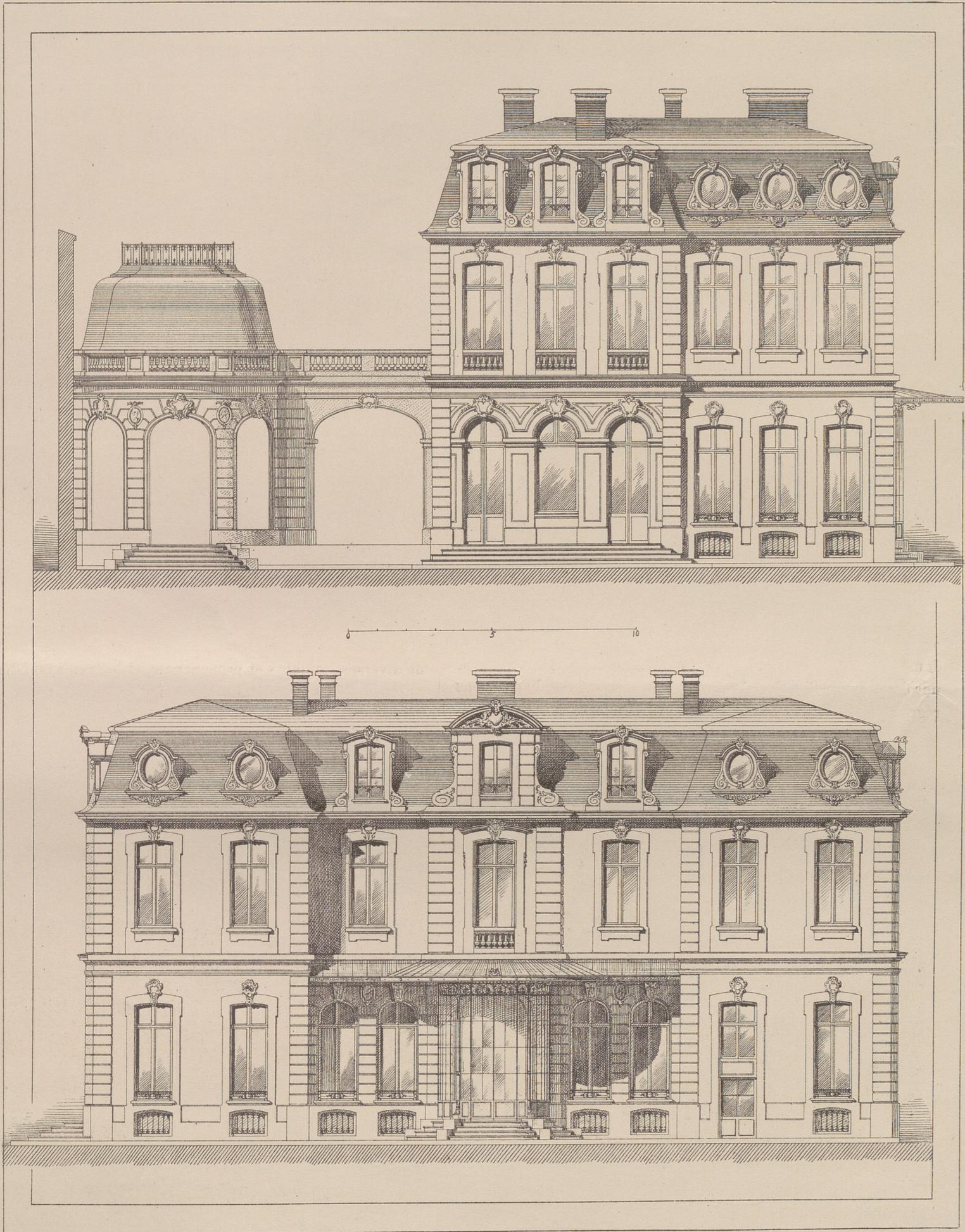
Eaux de source. — Il sera procédé, par les soins de la ville de Paris, au captage de quatre sources situées dans la vallée de la Vigne (Eure-et-Loir) et d'une source située dans la vallée de l'Avre (Eure).

Toutefois, le volume des eaux dérivées ne devra pas excéder 1,280 litres par seconde. Ce volume maximum sera jaugé par la section de l'aqueduc d'adduction.

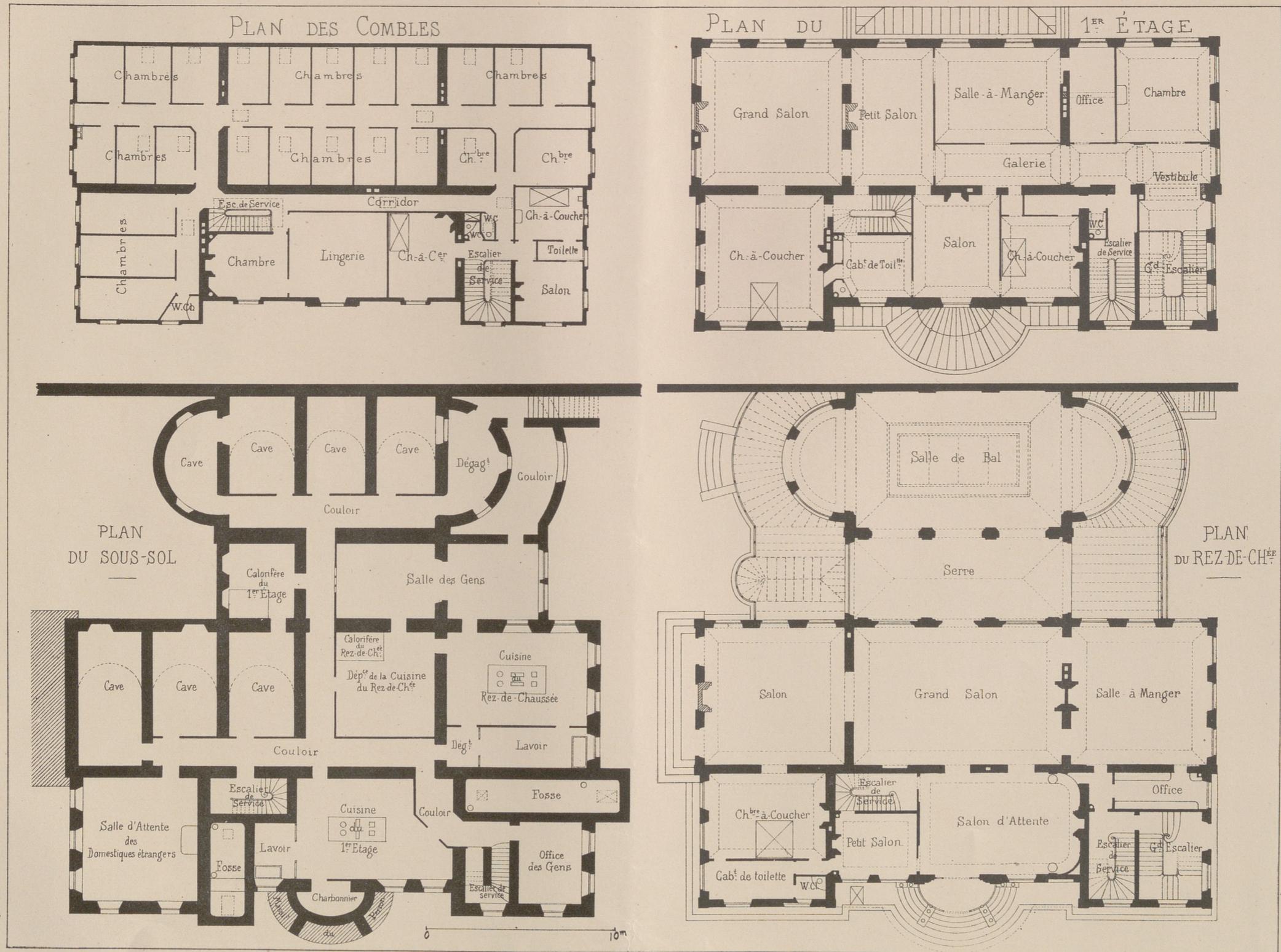
Les travaux de captage et d'adduction sont déclarés d'utilité publique, entièrement à la charge de la ville de Paris ainsi que les expropriations et indemnités aux propriétaires et aux tiers dont les droits restent expressément réservés.

Le Gérant : P. PLANAT.

PARIS. — IMPRIMERIE F. LEVÉ, 17, RUE CASSETTE.



HOTEL DE BÉHAGUE, A PARIS. — ARCH. M. DESTAILLEUR



HOTEL DE BÉHAGUE, A PARIS. — ARCH. M. DESTAILLEUR

PRIX COURANT LÉGAL DES MARCHANDISES EN GROS

SUR LA PLACE DE PARIS

Cote officielle rédigée par les Courtiers de Marchandises, assermentés
au Tribunal de Commerce de la Seine.

Cours du 23 juillet au 2 août 1890

SUCRES — 1890	BLANCS N° 3	ROUX, BASF 88°	ROUX ACQUITTÉS BASF 88°	STOCK DES SUCRES INDIGÈNES A PARIS	RAFFINÉS	
	les 100 k. nets	les 100 k. nets	les 100 k. nets		BONNE SORTE les 100 k. nets	BELLE SORTE les 100 k. nets
Lundi... 28 juillet ..	36 25 à ..	33 .. à 33 25	85 75 à 86 ..	51.196	404 ..	405 ..
Mardi... 29 — ..	36 25 à ..	33 .. 33 25	85 75 86 ..	50.895	404 ..	405 ..
Mercredi 30 — ..	36 .. à ..	33 .. 33 25	85 75 86 ..	49.422	404 ..	405 ..
Jeudi... 31 — ..	36 25 à ..	33 25 ..	86	49.273	405 ..	406 ..
Vendredi 1 août ..	36 25 à ..	33 25 ..	86	48.977	405 ..	406 ..
Samedi.. 2 — ..	36 50 à ..	33 50 ..	86 25 ..	47.683	405 ..	406 ..
Cote moyenne de la semaine	36 25	33 220	85 979	»	»	»

HUILES les 100 kilogrammes hors barrière.) 1890	COLZA D'EUROPE		LIN BRUT TOUS FUTS les 100 kil	ESPRITS FINS, 1 ^{re} qualité, 90° non logé, ent. Paris. 1890	COTE OFFICIELLE l'hectolitre	STOCK DE PARIS pipes
	BRUT TOUS FUTS les 100 k.	ÉPURÉE EN TONN. les 100 k.				
Lundi... 28 juillet ..	68 75	78 75	56 ..	Lundi... 28 juillet	35 75 à ..	43.200
Mardi... 29 — ..	68 ..	78 ..	56 ..	Mardi... 29 — ..	35 75 ..	43.225
Mercredi 30 — ..	66 ..	76 ..	55 75	Mercredi 30 — ..	35 75 ..	43.425
Jeudi... 31 — ..	66 ..	76 ..	55 50	Jeudi... 31 — ..	35 ..	43.025
Vendred. 1 août ..	64 25	74 25	55 75	Vendred. 1 août	35 75 ..	43.000
Samedi.. 2 — ..	64 50	74 50	55 75	Samedi.. 2 — ..	36 ..	42.925

COURS DES MÉTAUX PRÉCIEUX Paris, le 4 août 1890.		Ach.	Vend.
		fr. c.	fr. c.
Lingots or, très fin, le kil. 3,434 fr. 44 à 4000/4000	pair.	2
Arg. fin, le kil. 218.89 à 4,000/4000, perte
Argent fin à Londres
Quadruples espagnols	80 50	80 70	..
— colomb. et mex	80 50	80 70	..
Piastres mexicaines	3 70	3 95	..
Souverains anglais	25 18	25 25	..
Banknotes	2 30	25 33	..
Aigles des États-Unis	25 60	25 80	..
Guillaume (20 marks)	24 50	24 60	..
Impériales (Russie)	20 50	20 60	..
Couronnes de Suède	27 50	27 60	..
Duc. d'Autr. k. 3,388 83	pair.
Piastres	43 3/4
Lires Italiennes	1/8	0/0	..

BILLETTS DE BANQUE			
Anglais
Allemands	1 23
Autrichiens	1 99
Russes	2 46
Hollandais	2 08
Belges 3/00	3 .. 0/00
Suédois	1 36 0/0
Américains	5 40
Italiens	1/2 0/0
Suisses	1/2 0/0

Le comptoir LYON-ALEMAND achète ainsi qu'il suit les matières précieuses :

MATIÈRES D'OR	
Vieux Paris	280
Boîtes montres et labatières	250
Or plein	242 à 245
Or creux	235 à 240
Jaseron	235

MATIÈRES D'ARGENT	
Vieux Paris
Coq
Nouveau
2 ^e Titre
Platine	le gramme 2 ..
Lingots d'or	pair
Lingots d'argent doré, perte
Piastres du Chili et Pérou

FARINES (Cours des 12 marques à 159 kil. bruts)			
	1890	1889	1888
Lundi... 28 ..	58 .. à 57 75	..	55 75 à ..
Mardi.. 29 ..	58 ..	58 25 53 25	..
Merchr. 30 ..	58 ..	52 75	58 75
Jeudi.. 31 ..	58 ..	58 25 52 25	58 ..
Vendred. 1 ..	58 25	58 50 52 75	53 .. 58 ..
Samedi.. 2 ..	58 25	53 25 53 50	57 75

SUIFS (Prix aux 100 kilos.)			
Suif (boucherie de Paris) 43° 1/2 en pains	61 ..
Suif fondu 44° anifié, de toutes provenances	61 ..
Acide stéar. pur de saponification	95 ..	à 100
Acide stéarique de distillation	95 ..	à
— oléique de saponification	57 ..	à
— — de distillation	53 ..	à
Glycérine brute 28° de saponification	85 ..	à

MÉTAUX — 2 août			
A l'ACQUITTÉ, les 100 kilos.	1890	Cours de la sem. préc.	Cours de la sem. corres. de de 1889 1888
Cuivre, Chili en barres, premières marques, liv. Havre ..	156 25	157 50	142 50 210 ..
Cuivre Chili en barres, marque ordinaire, liv. Havre ..	151 25	152 50	107 50 205 ..
Cuivre en lingots et plaques ..	158 75	160 ..	145 .. 190 ..
— Best Selected	163 75	165 ..	148 75 195 ..
— Mineral de Corocoro, les 100 kil. cuivre contenu	116 25 175 ..
Étain Banka liv. Hav. ou Par ..	253 75	253 75	245 .. 1252 50
— Billiton	250 ..	250 ..	242 50 250 ..
Étain Détroit	248 75	248 75	236 25 240 ..
— Australie 245 ..
— Angl. de Cornouailles, liv. Havre ou Rouen ..	251 25	251 25	240 .. 245 ..
Plomb provenances diverses, marque ordina. liv. Havre ..	33 ..	32 50	31 75 33 ..
Id. id. liv. Paris ..	33 50	33 25	32 75 34 ..
Zinc de Silésie .. liv. Havre ..	62 50	62 ..	53 .. 43 ..
— Autres bonnes marq. —	62 ..	64 50	52 50 42 50
— — Paris	62 ..	61 50	53 .. 43 ..

TOLES DIVERSES

CONDITIONS D'USAGE. — RÉGLEMENT A 4 MOIS OU COMPTANT AVEC 20/0 D'ESCOMPTE

Cours du 19 juin au 7 août 1890

NOTA — Le poids du mètre superficiel de tôle de 1 millimètre d'épaisseur est compté pour 8 kilos
AVIS IMPORTANT. — Les cours ci-dessous indiqués doivent être majorés de 1 fr. par 100 kilogr. pour toutes les fournitures au-dessous de 1,000 kilogr.

CLASSIFICATION				QUALITÉS ET PRIX PAR 100 KILOS						
Derniers changements à partir du 6 août 1890. TOLES DE CONSTRUCTION Tôles de 3 ^m / _m et au-dessus, d'un poids compris entre 48 et 300 kil. la feuille : D'un longueur ne dépassant pas 5 mètres D'un largeur ne dépassant pas 4 ^m 200 pour l'épaisseur de 3 ^m / _m — 4 ^m 300 — 4 ^m / _m — 4 ^m 400 — 5 ^m / _m — 4 ^m 500 — 6 ^m / _m au-dessus. D'une surface ne dépassant pas 3 ^m pour l'épaisseur de 3 ^m / _m — 3 ^m 500 — 4 ^m / _m — 4 ^m 000 — 5 ^m / _m — 5 ^m 000 — 6 ^m / _m et au-dessus. NOTA. — Les tôles de 3 millimètres et au-dessus qui sortiraient de ces dimensions sont traitées de gré à gré. — De même, les prix seront majorés ainsi qu'il suit, quant aux poids : De 401 à 300 kil., 2 fr. d'écart par 100 kil. au-dessus du prix de base; de 301 à 600 kil., 4 fr. d'écart. — Les tôles de poids supérieur à 600 kil. la feuille, de même que les tôles découpées sur profils déterminés sont traitées de gré à gré. — Les disques sont cotés à 5 fr. de plus par 100 k. Tôles de 2 à 2 3/4.				PUDDLÉS		Demi-fort	Fer fort	Fer fort supérieur	Forgées au bois	Acier doux
				ordinares	chaudières					
				21	23	26	29	32	38	26
				22	24	27	30	33	39	27
TOLES STRIÉES				TOLES PUDDLÉS DEROGÉES						Les 100k.
Dimensions ordinaires, (de 1 ^m 50 à 2 ^m 50 de longueur sur 0 ^m 70 à 1 ^m 450 de largeur), modèles de la planche 28 de notre album.				De 1 ^m 650 sur 0 ^m 650 pesant 7 k. et plus la feuille.						33
Les autres dimensions sont traitées de gré à gré				0 ^m 650 pesant 4 et 4 k. 1/2						36
				0 ^m 650 pesant 3 et 5 k.						39
TOLES DU COMMERCE										
								Puddledés	Douces	
1 ^{re} CLASSE	} Feuilles de 2 mètres	sur 0 ^m 80 de 20 ^k et plus.		} 26	} 28					
		— sur 1 ^m de 25 ^k —								
		— de 1 ^m 66 sur 0 ^m 66 de 9 ^k —								
2 ^e CLASSE	} Feuilles de 2 mètres	sur 0 ^m 80 de 16 à 19 ^k		} 28	} 30					
		— sur 1 ^m de 22 à 24 ^k								
		— sur 0 ^m 66 de 8 à 8 ^k 50.								
3 ^e CLASSE	} Feuilles de 2 mètres	sur 0 ^m 80 de 10 ^k 50 à 12 ^k 50		} 31	} 33					
		— sur 1 ^m de 15 ^k à 21 ^k								
		— sur 0 ^m 66 de 5 ^k à 7 ^k 75								
4 ^e CLASSE	} Feuilles de 2 mètres	sur 0 ^m 80 de 6 ^k 50 à 10 ^k		} 34	} 36					
		— sur 1 ^m de 9 ^k à 11 ^k								
		— sur 1 ^m 66 de 4 ^k à 4 ^k 75.								
5 ^e CLASSE	} Feuilles de 2 mètres	sur 0 ^m 80 de 5 ^k 50 à 6 ^k 1/4.		} 37	} 39					
		— sur 1 ^m de 7 ^k à 8 ^k 1/2.								
		— sur 0 ^m 66 de 3 ^k 50 à 3 ^k 75.								
TOLES PUDDLÉS A TUYAUX										
De 1 ^m 33 sur 0 ^m 325 pesant 4 ^k 10 la feuille.				} 33	} 36					
— 0 ^m 352 — 4 ^k 25 —										
— 0 ^m 379 — 4 ^k 40 —										
— 0 ^m 406 — 4 ^k 55 —										
— 0 ^m 433 — 4 ^k 70 —										
— 0 ^m 460 — 4 ^k 85 —										
TOLES DÉCAPÉES										
(Qualité supérieure)										
De 1 ^m sur 0 ^m 65 pesant 4 kil. et plus.								42		
De 1 ^m sur 0 ^m 65 pesant 2 kil. à 3 kil 3/4.								45		
TOLES ONDULÉES										
Petites ondes et moyennes :										
De 4 à 5 dixièmes de millim. d'épaisseur.								38	61	
De 6 à 7 — — — — —								35	55	
De 8 à 10 — — — — —								33	51	
De 11 à 15 — — — — —								31	49	
Grande onde de 1 mill. 1/3 à 3 mill. d'ép.								36	50	
Les autres dimensions sont traitées de gré à gré										
ARDOISES MÉTALLIQUES (galvanisées)										
Ardoises métalliques et agrafes servant à les réunir								99		
Rivets et clous galvanisés, rondelles en plomb (Pour pose des ardoises métalliques).								135		

Reproduction expressément interdite.

FONTES

Livrables à Paris

Paiements à 4 mois, fin du mois de livraison, ou au comptant sous escompte de 2 0/0

Cours du 24 juillet au 7 août 1890.

(Derniers changements: le 6 août 1889.)

LES 100 KILOS, COMPRIS 2 FR 40 C. DE DROITS D'OCTROI

PLAQUES unies au coke	21 ^t »	BALCONS de croisées à motifs cintrés	55 »
— figurées au coke	21 »	LES MÊMES recoupés (frais de modèles à part)	61 »
— unies dites au bois (de 2 ^e fusion)	24 »	Les feuilles à part	80 »
— percées fortes	34 »	PANNEAUX de grands balcons { ordinaire	37 »
— id. légères	36 »		
— sur modèle fondu à Paris, 40 à	50 »	{ suivant modèle.	
— gaufrées	40 »	BALUSTRADES ordinaires	37 »
TUYAUX ordinaires	22 »	BALUSTRADES recoupées	47 »
— Raccords desdits	23 »	BARRES d'appui	45 »
— T et coudes à tubulure	25 »	PANNEAUX de portes simples	70 »
— ovales	24 »	PANNEAUX de portes à sujets	80 ^t »
— Raccords desdits	24 »	— — sur mesures	80 »
— cannelés	31 »	GARNITURES de rampes, sans pièces	50 »
— Raccords desdits	33 »	— — à pièces battues	70 »
— à pans	33 »	— — creuses	100 »
— Raccords desdits plus-value	2 »	PILASTRES pour rampes unis	50 »
— à brides pour calorifères, non		— — ornés	60 »
ajustés	38 »	— — à pièces battues	70 »
— Coudes et T	40 »	— — creux (à la pièce)	
TUYAUX D'EAU FORCÉE A EMBOITEMENTS		REGARDS extra-légers	31 »
ET CORDON		— légers	29 »
— au diamètre de 0,040 à 0,050	27 »	— ordinaires	27 »
— — de 0,060 à 0,070	26 »	— de chaussée	24 »
— — de 0,080 au-dessus	25 »	RÉCHAUDS ronds ou carrés	40 »
— Raccords des dits, plus-value	5 »	— poissonnières sans séparation	38 »
TUYAUX A DEUX BRIDES :		— — avec séparation	42 »
— du diamètre de 0,040 à 0,050	29 »	— économiques	42 »
— — de 0,060 à 0,070	28 »	— — avec rondelles en plus	42 »
— — de 0,080 et au-dessus	27 »	CYLINDRES lourds ordinaires	33 »
— Raccords des dits, plus-value	5 »	— légers id.	35 »
CUVETTES à écopes ou unies	32 »	— ellipsoïdes	37 »
CUVETTES A BASCOLES		— Les mêmes à lames (plus-value)	2 »
N ^o 0 La pièce.	12 »	CLOCHES de 0,80 à 1,05 ordinaires	29 »
1 —	14 »	— de 0,45 à 0,80 id.	31 »
2 —	16 »	— de 0,30 à 0,45 id.	33 »
3 —	20 »	— au-dessous id.	35 »
POTS DE SIÈGE (bruts les 100 kilogs)	45 »	— Les mêmes à lames (plus-value)	2 »
hauteur grand diamètre		TAMBOURS DE CLOCHES (barreaux pesés avec)	34 »
N ^o 1 0,215 0,21	5 50	CERCLES — — — — —	35 »
— 2 0,215 0,23	6 50	BARREAUX droits au-dessus de 0,32	32 »
— 3 0,220 0,24	7 50	— id. de 0,32 et au-dessous	34 »
— 4 0,295 0,25	8 50	— de cloches	30 »
— 5 0,315 0,26	9 50	— cintrés	34 »
COLONNES pleines unies	21 »	POTS OU FOYERS DE FOURNEAUX :	
— à double étage (frais de modèles en plus)	23 »	Ronds ou octogones, lourds	36 »
— creuses (épaisseur 3 centimètres)	24 »	Carrés ou ovales, légers	40 »
— — en dessous de 3 cent. d'épaisseur	26 »	CHASSIS DE FOSSE extra-léger, la pièce	50 »
CANIVEAUX et plaques	34 »	— — léger	75 »
— raccords	36 »	— — lourd	100 »
GARGOUILLES ordinaires	23 »	BALCONS de croisées { ordinaire	37 »
— doubles	24 »	{ à feuilles, suivant	
BALCONS de croisées { ordinaire	37 »	{ modèle.	
LES MÊMES recoupés	47 »		

Reproduction expressément interdite.

TRAVAUX PARTICULIERS

Demandes en autorisation de bâtir.

Du 1^{er} août 1890.

5^e arr. — Rue de Lourcine, 7. — Prop., M. Corniquet, place de la Nation, 3. — Arch., M. Henri Boyer, avenue de la République, 208. — Surélévation (4 étages).

11^e arr. — Rue de Malte, 50 bis. — Prop., Mont-de-Piétié. — Arch., M. E. Blanchard, rue de la Victoire, 47. — Petit hôtel pour bureau auxiliaire.

— Rue de Montreuil, 82. — Prop., M. Pajot-la-Forêt. — Arch., M. E. Gullemin, boulevard Voltaire, 231. — Constructions.

15^e arr. — Avenues de Suffren et de Ségur, et boulevard Garibaldi. — Pr p., M. Grouselle, rue Bausset, 1. — Arch., M. G. Lecomte, rue Soufflot, 43. — Constructions à l'intérieur.

15^e arr. — Rue Letellier, 65. — M. Lager, locataire. — Surélévation.

20^e arr. — Rue de Lagny, 7. — Prop., M. Pelletier. — Arch., M. E. Cré, rue de Belleville, 193. — Changements et surélévations

— Rue de Bagnole, 139. — Prop., M. Bousquet, rue de Charonne, 174. — Pavillon.

Du 2 août 1890.

12^e arr. — Ruelle Bidault et rue de Charenton, 158. — Prop., M. Pascal, rue de Rambouillet, 27 bis. — Arch., M. E. Boulanger, rue Condercet, 49. — Construction pour laiterie et dépendances.

16^e arr. — Rond-point de Longchamps (angle avenue d'Eylau et rue de Longchamp). — Prop., M. Georges Mazet, rue Favart, 1. — Arch., M. Gustave Rives, rue Daru, 15. — Construction.

Du 4 août 1890.

3^e arr. — Rue Pastourelle, 8. — Prop., M. P. Losson, avenue de Friedland, 9. — Arch., M. Emile Petit, rue de Douai, 52. — Magasin intérieur.

11^e arr. — Rue de l'Orillon, 2. — Prop., M. Gau. — Arch., M. Emile Rousselet, rue Bleue, 38. — Surélévation.

13^e arr. — Rue Thiers, 27. — Prop., M. Schwallez. — Construction.

14^e arr. — Rue Denfert-Rochereau, 79. — Prop., M. Marchol. — Arch., M. Datessen, rue de Rennes, 153. — Surélévation.

15^e arr. — Rue des Fourneaux, 41. — Prop., M. F. Duché, rue de la Victoire, 64. — Arch., M. Paul Dechard, rue de Rennes, 127. — Construction.

— Rue Barge, 8. — Prop., M. P. Perthuseau, rue de Vaugirard, 258 bis. — Hangar.

17^e arr. — Rue des Batignolles, 63. — Prop., M. Louis Bonin, rue des Quatre-Fils, 3. — Arch., M. E. Richard, boulevard Arago, 2. — Construction.

— Passage Bessières, 29. — Prop., M. L. Panneroux. — Arch., M. Renaud-Girrollet, rue des Apennins, 34. — Construction.

— Rue Fortuny, 49. — Prop., M. A. Picard, rue Rouget-de-l'Isle, 3. — Hôtel particulier.

20^e arr. — Rue Julien-Lacroix, 65. — Prop., M. Bardiot, rue de Ponthieu, 1. — Arch., M. P. Flanel, rue de Rivoli, 33. — Corps de bâtiment.

— Sentier des Montbœufs, 48. — Prop., M. L. Dullier, rue Pelleport, 23. — Pavillon intérieur.

Du 5 août 1890.

7^e arr. — Rue de Bourgogne, 44. — Prop., M. le comte de Quinsonas. — Arch., M. E. Toutain, rue Molitor, 32. — Annexe.

8^e arr. — Rue Pierre-Charron, angle avenue des Champs-Élysées. — Prop., M. Romaguera. — Arch., M. H. Blondel, quai de la Mégisserie, 44. — Constructions.

10^e arr. — Rue du Canal-Saint-Martin, 7 bis. — Prop., M. Gibault. — Construction pour magasins.

11^e arr. — Allée-Verte, 9-11, boulevard Richard-Lenoir. — Prop., Mme veuve Benoit. — Arch., M. H. Danet, quai de Valmy, 21. — Surélévation et modification.

13^e arr. — Rue du Château-des-Rentiers, 205. — M. L. Charpentier, principal locataire. — Arch., M. L. Goudard, boulevard d'Italie, 33. — Construction.

— Impasse Bourgoin, 4. — Prop., M. Germond. — Surélévation (4 étages).

— Rue des Cinq-Diamants, 42. — Prop., M. L. Monville. — Arch., M. Ch. Bruseau, rue de la Glacière, 75. — Loge de concierge.

14^e arr. — Rue des Plantes, 5. — Prop. et arch., M. H.

Tassu, boulevard Pereire, 167. — Construction.

— Rue des Plantes, 3. — Prop., M. Chapard, rue Gerbillon, 9. — Arch., M. H. Tassu, boulevard Pereire, 167. — Construction.

16^e arr. — Avenue de Malakoff, 5. — Prop., M. Bunau-Varilla, avenue du Trocadéro, 22. — Arch., M. A. Falconet, rue Clément-Marot, 22. — Transformation d'écuries et remises en appartement.

20^e arr. — Rue Ramus, 29. — Prop., M. L. Félix, rue des Panoyaux, 43. — Arch., M. Pasquiot, Grand'Rue, 74, à Bagnole. — Constructions.

Du 6 août 1890.

14^e arr. — Rue de Vanves, 180. — Prop., M. S. A her. — Arch., M. Grosjean, rue Pelleport, 14. — Chapelle.

15^e arr. — Boulevard de Vaugirard, 60. — Mme Buard, locataire, y demeurant, 49. — Hangar.

— Rue des Volontaires, angle rue Blomet. — Prop., M. H. Lasne, rue Baudricourt, 39. — Arch., M. P. Fouquiau, rue Clément-Marot, 40. — Trois maisons de rapport.

18^e arr. — Rue Montclair, 30. — Prop., M. Thomas, boulevard de la Seine, 69, à Asnières (Seine). — Arch., M. Olive, rue de Berne, 2. — Construction.

— Rue Achille-Martin, 10-12. — Prop., M. Mauduit, rue Durantin, 20. — Arch., M. Olive, rue de Berne, 2. — Deux constructions.

— Rue Achille-Martin, 14-16. — Prop., M. Daguy, rue Keller, 34. — Arch., M. Olive, rue de Berne, 2. — Deux constructions.

19^e arr. — Rue d'Hautpoul, 25. — Prop., M. E. Ménard, rue du Rocher, 74. — Petit bâtiment d'habitation.

20^e arr. — Rue Saint-Fargeau, 5. — Prop., Mme veuve Robichon. — Petite construction.

Du 7 août 1890.

8^e arr. — Rue de Chaillot, 36-38. — Prop., M. le baron de Haber. — Arch., M. Destailleur, passage de la Visitation 44 bis. — Travaux à la façade.

12^e arr. — Passage Gabois, 8. — Prop., M. Haas. — Arch., M. E. Wattier, rue de Mazagan, 5. — Construction en annexe.

14^e arr. — Rue Hallé, 36. — M. Roland, locataire. — Arch., M. Foucault, rue des Ursulines, 5. — Surélévation (4 étages).

— Avenue du Commandeur. — Prop., Sœurs de Saint-Vincent-de-Paul. — Arch., M. Reposeur, rue Thibaud, 9. — Surélévation (4 étages).

15^e arr. — Rue des Entrepreneurs. — Prop., M. Guillemot. — Arch., MM. Henri Dubois et fils, boulevard de Courcelles, 88. — Constructions.

16^e arr. — Rue du Point-du-Jour, 119. — Prop. et arch., M. U. Delcourt, rue de Dunkerque, 89. — Construction.

— Avenue de Malakoff, 27, et rue Lauriston. — Prop., M. Angerville. — Arch., M. Ch. Adelgeist, rue de Phalsbourg, 48. — Construction.

— Avenue Pugeaud et rue des Belles-Feuilles. — Prop., Mlle Dosne, place Saint-Georges. — Arch., M. Aldrophe. — Construction.

18^e arr. — Rue Lambert, 48. — Prop., M. Lacour, boulevard Barbès, 46. — Construction.

BULLETIN OFFICIEL DES ADJUDICATIONS
DU DÉPARTEMENT DE LA SEINE

RESULTATS

Ont eu lieu les adjudications ci-après

Pour les détails se reporter aux numéros d'ordre
54. — Le samedi, 2 août, 1 h. 1/2. — Adjudication, en cinq lots, des travaux de : 1^o terrasse et maçonnerie ; 2^o charpente ; 3^o couverture et plomberie ; 4^o menuiserie ; 5^o serrurerie à exécuter pour la construction d'une école maternelle rue Gerbert, rue Fenoux et rue Bausset (XV^e arrondissement) travaux classés dans la 2^e catégorie (grands travaux d'architecture).

Terrasse, maçonnerie, — 103,444.
MM. Ragache et Cie, adj. à 36,30 de rabais.
Charpente, — 46,345
M. Guillotin, rue de Lourmel, 77, adj. à 28,30 de rabais.
Couverture et plomberie, — 48,156.
M. Deroux, rue du Château, 126, adj. à 44,30 de rabais.
Menuiserie, — 28,180.
M. Chasset, rue François-Miron, 10, adj. à 32,20 rabais.
Serrurerie, — 32,679.
M. Collet, 24, rue Labrousse, adj. à 36,30 de rabais.

55. — Le Samedi 2 août 1890, 1 h, 1/2. — Adjudication, en huit lots, des travaux de : 1^o Terrasse ; 2^o Maçonnerie ; 3^o Charpente ; 4^o Couverture et Plomberie ; 5^o Menuiserie ; 6^o Parquetage ; 7^o Serrurerie ; 8^o Peinture, vitrerie et tenture à exécuter pour la reconstruction des écoles boulevard de l'Hôpital (garçons et filles) (13^e arrondissement). Travaux classés dans la deuxième catégorie (grands travaux d'architecture).

Terrasse. — 31,803.

MM. B. et P. Dioudonnat, 26, rue de Paris, à Ivry, adj. à 43,90 de rabais.

Maçonnerie. — 188,004.

MM. Ragache et Cie, 223, rue d'Alésia, adj. à 33,10 de rabais.

Charpente. — 35,652.

MM. Sigogne et Picault, 49, rue Bargue, adj. à 36,90 de rabais. Couverture et plomberie. — 24,767.

M. Aulu, 159, faubourg St-Antoine, adj. à 30,70 de rabais. Menuiserie. — 61,219.

M. Gay-Lancermain, 14, rue Victor-Cousin, adj. à 33,30 de rabais.

Parquetage. — 23,719.

M. Guy, 42, rue Fabre-d'Eglantine, adj. à 28,80 de rabais. Serrurerie. — 67,442.

MM. Fontanet et Morel, 99, boulevard de Grenelle, adj. à 30,20 de rabais.

Peinture, vitrerie et tenture. — 30,743.

M. Godart, 33, rue de Lyon, adj. à 50 de rabais.

57. — Le Samedi 2 août 1890. — Adjudication, en un lot, de l'entreprise des travaux de maçonnerie et terrassements nécessaires pour la transformation de la poterne de Montmartre en porte à ciel ouvert de 10 mètres de largeur.

Montant, 58,000.

M. Lachaud, rue Danrémont, 63, adj. à 29 de rabais.

58. — Le Samedi 2 août 1890. — Adjudication, au rabais, en trois lots, des travaux de branchements particuliers d'égout à exécuter 1^o Rue Esquirol et place Pinel ; 2^o rue Saint-Lambert ; 3^o rue Houdart, par voie de soumissions cachetées, dans les formes prescrites par les ordonnances, les règlements et les instructions ministérielles.

Rue Esquirol et place Pinel (13^e arr.). — 13,730.

M. A. Fuzet, rue Aubervilliers, 90, adj. à 26,10 de rabais. Rue Saint-Lambert (15^e arr.). — 8,715.

M. Brunet, 43, rue du Moulin-Vert, adj. à 14 de rabais. Rue Houdart (20^e arr.). — 3,362.

M. Chassenerie, 4, rue Bourgeois, adj. à 14,80 de rabais.

59. — Le Samedi 2 août 1890. — Adjudication, en un lot, des travaux de menuiserie à exécuter pour l'agrandissement de l'Ecole maternelle, rue Champignonnet, 113 (18^e arr.). Travaux classés dans la deuxième catégorie (Grands travaux d'architecture).

Montant, 17,722.

MM. Litaud et Saupique, 44, rue de Lorraine, adj. à 33,40 de rabais.

Tribunal de commerce. — 2 août.

Ponts et Chaussées. — Dragages dans le canal de St-Maurice entre l'écluse de Gravelle et le pont de Charenton.

Montant, 28,000.

M. Brière, rue de Compiègne, 2, adj. à 27,05 de rabais.

ADJUDICATIONS NOUVELLES

DÉPARTEMENT DE LA SEINE

AVIS. — Le Monsieur général portant la date du samedi est, à cause de son tirage élevé, composé le jeudi et expédié dès le vendredi matin de chaque semaine; il ne peut donc indiquer les résultats des adjudications qui ont lieu le samedi, ni publier les documents qui lui sont transmis le surlendemain.

Pour les détails se reporter aux numéros d'ordre et consulter la partie non officielle.

60. — Le Samedi 6 septembre 1890. — Adjudication au rabais, en trois lots, des travaux de terrassements et de maçonnerie d'égout à exécuter 1^o Rue du Faubourg-Montmartre ; 2^o rue Montmartre ; 3^o rue de la Glacière. Par voie de soumissions cachetées, dans les formes prescrites par les Ordonnances, les Règlements et les Instructions ministérielles.

Le samedi 6 septembre 1890, à une heure et demie après midi, il sera procédé publiquement par le Préfet ou par son délégué, assisté de deux membres du Conseil municipal, et en présence du Receveur municipal de la Ville de Paris et de

l'Ingénieur en chef de l'assainissement, séant dans une des salles du Conseil de Préfecture, Palais du Tribunal de commerce de Paris, à l'adjudication, au rabais, en trois lots, des travaux de terrassements et de maçonnerie d'égout à exécuter, savoir :

1^{er} lot. — Rue du Faubourg-Montmartre et traversée du boulevard, rue de Provence, angle de la rue du Faubourg-Montmartre. — Estimation, 438,432 fr. 94. — Cautionnement, 5,300 fr. — Frais approximatifs de l'adjudication, 2,400 fr.

2^e lot. — Rue Montmartre, du boulevard à la rue du Mail. — Estimation, 216,790 fr. 46. — Cautionnement, 7,200 fr. — Frais approximatifs de l'adjudication, 2,400 fr.

3^e lot. — Rue de la Glacière. — Estimation, 48,380 fr. 06. — Cautionnement, 1,600 fr. — Frais approximatifs de l'adjudication, 850 fr.

Les cahiers des charges, plans et détails estimatifs, sont déposés à l'Hôtel de Ville (Direction des travaux, 1^{re} division, 2^e bureau : eaux, canaux et assainissement), où l'on pourra en prendre connaissance tous les jours (les dimanches et fêtes exceptés), de midi à quatre heures.

Le Préfet de la Seine, Signé : E. POUBELLE.

Par le Préfet :

Le Secrétaire général de la Préfecture :

Signé : LAURENCEAU.

FAILLITES

30 Juillet. — Adam, négociant en épicerie, 21 bis, boulevard Barbès (7661). — Prioux et Cie, caoutchouc et vêtements imperméables, rue du 4-septembre, 29, actuel, rue Chauveau-Lagarde, 4 (7662). — D^e V^e Julia, marchande de chapellerie, 36, rue Vieille-du-Temple (7663). — Doudiès, marchand de papiers peints, 27, rue de Richelieu (7664).

1^{er} Août. — Lelong, fabricant de vannerie, Près-Saint-Gervais, Grand-Rue des Près-Saint-Gervais (7665). — Bernaud, marchand de charbons, à Courbevoie, 42, rue de l'Industrie (7666). — Diderich, fabricant de boutons, 78, rue Beaubourg (7667). — Kœppel, commission et exportation, 23, rue d'Enghien (7668). — D^e Cudet, fabricante de fleurs pour parures, 63, faubourg Poissonnière (7669). — Dubuisson, fabricant de carcasses pour plumassiers, 42, rue de Meaux (7670). — Caillot, marchand boucher, 92, rue Saint-Maur (7671). — Bois et Cie, négociant en cidre, vins et charbons, 330, rue des Pyrénées (7672). — Postel, limonadier, avenue de Choisy, 188 (7673). — Pierre, ancien confiseur, 35, rue Turbigo, actuel, Nogent-s-Marne, rue Paul-Bert, 22 (7674). — V^e Danisse, marchande de vins, épicière, dépôt de pain, 326, rue Saint-Jacques (7675). — V^e Lapière, marchande de vins, 106, rue Saint-Maur (7676). — Joseph Joanny, marchand de vins, 126, rue Bolivar et rue de la Verrerie, 4 (7677). — Rigaud, ancien fruitier, 28, rue Tailbout, actuel, à Fontenay-aux-Roses, 34, route de Bièvre (7678).

2 Août. — Andrieux, laitier, rue Fauvel, 4 (7679).

4 Août. — Freuler, Victor, relieur, 136, rue d'Aboukir (7680). — Dlle Dubois, ancienne marchande de cuirs et crépins, 43, rue de Lourcine, actuel, 15, boulevard Arago (7681). — Vie, épicière, 30, rue des Trois-Frères (7682). — Michau, marchand de fournitures pour pianos et orgues, 8, rue de Marseille, actuel, faub. Saint-Denis, 172 (7683).

FORMATIONS, MODIFICATIONS ET DISSOLUTIONS DE SOCIÉTÉS

Gérard et Korn, fabrique de scies, 34, rue Basfrol. — Syndicat Industriel et Commercial de Ventes publiques. Siège social à la Bourse du Commerce. — Constitution de la Société minière du Lorca, 9, rue de la Bienfaisance. — Henry Thiébaud et Cie, banque et bourse, 41, place de la Bourse. — Darré et Cie, Caisse Mutuelle de l'Épargne, 29, rue de Berne. — Société de Publicité Industrielle, Commerciale et Financière, 7, rue Paul-Lelong. — Société Civile de la rue Sainte-Anne, P. Landry et Cie, 31, rue de Turin.

PROROGATIONS

Barbier-Bidault, doreur sur bois et miroitier, 29, rue des Trois-Bornes. — Eleuret, H. Pelicier et Magnier, opérations de banque, 40, rue de Chabrol.

DISSOLUTIONS

Société des Mines et Fonderies d'argent de la République Argentine, 24, rue de la Chaussée-d'Antin. — Société anonyme de l'Aluminium, 2, rue d'Uzès.

LIQUIDATIONS

Hugot et Pagani, carriers (pierres et marbres), quai Valmy, 109.

COURS DE LA PROPRIÉTÉ FONCIÈRE

ARRONDISSEMENTS ET DATES DE LA VENTE	PROPRIÉTÉS NON BATIES SITUATIONS	SURFACE GÉNÉRALE	PRIX de L'ADJUDICATION	LE MÈTRE SUPERFICIEL	NOTAIRES OU AVOUÉS adjudicataires
1890					
9 ^e Arr. 2 mai	Rue Blanche, 9.	145 ..	2.400	20 86	De Gerval.
12 ^e 22 avril.	Rue Fabre-d'Églantine et av. de St-Mandé.	304 89	18.443	60 ..	à l'amiable.
—	—	648 42	25.961	42 ..	—
—	—	1.342 ..	46.260	30 ..	—
—	—	1.952 50	58.575	30 ..	—
—	—	339 ..	16.435	45 ..	—
—	—	335 ..	43.400	40 ..	—
—	—	357 ..	14.280	40 ..	—
—	—	404 46	14.950	37 26	Cottelle.
—	—	446 ..	16.640	37 23	—
—	—	530 95	20.300	38 23	Agnellet.
14 ^e 16	Rue des Plantes, 43 bis.	252 ..	20.000	79 36	Hocquet.
—	Rue Bourgeois.	97 ..	3.390	35 ..	De Gerval.
—	—	103 ..	3.822	37 40	—
—	—	449 ..	21.000	46 77	Lindet.
15 ^e 5 mai	Boulevard Brune, 445-119.	479 ..	30.000	62 63	Surrault.
—	Rue des Volontaires, sans numéro.	644 ..	32.214	50 02	Guérin.
—	Rue de Vaugirard, 190.	657 46	10.620	14 63	Godet.
—	Rue Saint-Charles, 494-193-195.	735 40	11.766	16 ..	à l'amiable.
—	—	843 75	13.020	16 ..	—
—	—	594 47	25.458	43 06	—
—	—	433 ..	12.000	90 22	Renaudin.
—	59.	397 ..	11.625	29 28	Hussenot.
—	Rue du Soleil, 10-12-14.	466 ..	8.000	48 49	Ferrand.
—	Rue Croix-Nivert, 423.	434 ..	5.000	37 34	—
—	Passage Denain.	636 ..	72 500	143 97	Ac'e s. s.-priv.
16 ^e 28 avril	Rue Lauriston, 32.	435 ..	34.030	249 49	Batardy.
17 ^e 2 mai	Rue Eugène-Flachat, 4 bis.	774 ..	246.742	320 02	Lanquest.
—	Rue Prosnay, 66-68.	17 ..	1.282	75 44	Galin.
18 ^e 5	Rue Lamark, 20.	120 ..	3.591	29 92	Tansard.
20 ^e 2	Rue Laurence-savart, 34.	446 ..	2.000	13 69	Hussenot.
—	Rue Le Bua, 13.	1.248	échange.
—	Avenue de la République, 24.	443 ..	550	1 24	Hureau.
Seine. 19 avril	Montreuil, lieu dit la Mare-à-l'Ane.	523 ..	1.050	2 ..	P. Bergonz.
—	Colombes, lieu dit les Ormonts.	329 ..	3.948	12 ..	Megret.
—	Vitry, villa de la Station	277 ..	1.619	5 84	Leclerc.
—	St-Maur-les-F., rue d'Alsace-Lorraine, 76.	2.000 ..	72.000	36 ..	—
—	Charenton, rue de la République.	3.450 ..	22.837	7 25	Portefin.
—	Adamville, rue de la Station.	336 70	4.993 80	14 ..	Son Dumarais
—	Saint-Ouen, rue de la Chapelle.	641 30	23.000	35 86	Godet.
—	Clichy, boulevard de la Révolte, 75.	272 40	2.000	7 34	Dubreuil.
—	Garenne-de-Col., rue Sartoris.	144 64	2.000	17 45	Danvin.
—	Boulogne, rue de la Plaine.	322 38	1.934 28	6 ..	Hocquet.
—	Pantin, rue du Chemin-Vert.	186 60	4.854 60	26 ..	Breugnon.
—	— rue de Paris.	463 44	4.086	25 ..	Son Dumarais.
—	Saint-Denis, rue de Dalmas, 6 présumé.	410 94	3.500	8 51	Deherpe.
—	Colombes, rue des Cerisiers.	1.491 ..	12.050	10 12	Fontaine.
—	St-Ouen et Clichy, lieu dit les Trières.	1.709 ..	5.500	3 24	Boutfol.
28	Gennevilliers, les Hautes-Noëlles.	476 ..	2.500	44 20	Tollu.
—	Asnières, rue des Bourguignons, 448.	1.500 ..	45.000	40 ..	A. s. s. privé.
29	Suresnes, q. de Suresn., r. de la Seine, ang.	476 ..	2.464	14 ..	Hussenot.
—	Bagnolet, rue du Pont-Vert.	500 ..	8.000	16 ..	Fermé.
—	Puteaux, rue de Colombes.	364 ..	6.000	16 48	—
—	Suresnes, rue des Carrières.	672 ..	1.850	2 75	—
—	Puteaux, les Michot-Petray.	684 47	7.000	10 27	Giry.
—	Boulogne, rues de l'Est et des Tilleuls.	527 94	600	1 13	—
—	—	334 74	8.500	16 ..	Duclos.
—	—	4.488 ..	5.400	1 43	Leroy.
—	Saint-Ouen, rue Marceau, 8.	1.300 ..	13.500	10 38	A. Tricaud.
—	— rue Pauline et av. Michelet.	243 ..	11.200	52 58	Pineau.
—	— passage des 4-Cousins.	1.489 ..	8.050	6 76	Potonié.
—	— rue Baradue projetée.	1.349 ..	26.050	16 81	Ratier.
—	— passage des 4-Cousins.	949 ..	2.000	2 47	Passion.
—	— avenue Michelet.	721 ..	6.400	8 46	Potonié.
—	— rue Baradue.	362 ..	4.350	12 01	Breugnon.
—	Pantin, rue Vaucanson.	700 ..	14.000	20 ..	Bertr. Taillet.
—	Suresnes, le Clos-des-Seigneurs.	357 ..	3.000	8 40	Deherpe.
—	Garenne-de-Col., rue des Bois-de-Colomb.	407 80	4.893 60	12 ..	—
—	Asnières, rue des Pauens, 44.	310 ..	6.000	19 35	Aubert.
—	Bois-Colombes, avenue des Chasseurs.	—	—	—	—